



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC MOSELLAN

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : Programme d'actions et son dispositif de suivi- évaluation

Rapport

Réf : IF1600025 - CICEIF213443

THH / SFC / MARA / ALL

Version définitive approuvée le 23/09/2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC MOSELLAN

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : Programme d'actions et son dispositif de suivi-évaluation

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification / Validation Nom / signature
Rédaction du rapport suite aux ateliers de concertation	26/04/2024	1.1	Théo HALLOT / Stéphanie FEN CHONG	Manuel RAQUIL / Anne- Laure LUCAS
Modification du rapport suite à relecture de la CCAM	08/09/2024	1.2	Manuel RAQUIL	Anne-Laure LUCAS
Modification suite au COPIL PCAET du 27/11/2024 (ajout de partenaires) en prévision de la 1 ^{ère} validation du conseil communautaire (vote d'arrêt du projet)	02/12/2024	2.0	Manuel RAQUIL	Anne-Laure LUCAS

Numéro de contrat	Réf : IF1600025 - CICEIF213443
Numéro d'affaire :	A48180
Domaine technique :	ER07

Agence de Paris • 143 avenue de Verdun 92 442 Issy-les-Moulineaux CEDEX
Tél. 33 (0) 1 46 10 25 70 • Fax 33 (0) 1 46 10 25 64 • burgeap.paris@groupeginger.com

SOMMAIRE

0.	Préambule	4
	Synthèse.....	5
1.	Exemple de fiche-action vierge et légendée.....	8
2.	Présentation détaillée du programme d'action du PCAET de la CCAM..	9
2.1	Axe stratégique 1 : Population, urbanisme et habitat	9
2.2	Axe stratégique 2 : Mobilité professionnelle et infrastructure	16
2.3	Axe stratégique 3 : Économie-Commerce-Artisanat	23
2.4	Axe stratégique 4 : Agriculture et forêts.....	27
2.5	Axe stratégique 5 : Tourisme	32
2.6	Axe stratégique 6 : Environnement et déchets	34
2.7	Axe stratégique 7 : Énergie	43
3.	Suivi et évaluation du PCAET de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.....	50
3.1	Le suivi des actions du PCAET.....	50
3.2	Les exercices évaluatifs du PCAET : l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale	50
4.	Organisation de la gouvernance pour piloter la mise en œuvre du PCAET de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.....	52
4.1	Instances de gouvernance, rôle et composition	52
4.2	Gouvernance et pilotage des actions	52
5.	Annexes	53
5.1	Synthèse du programme d'actions du PCAET avec informations calendaires et budgétaires	53
5.2	Synthèse des objectifs et indicateurs de suivi opérationnel du programme d'actions du PCAET	76
5.3	Synthèse des indicateurs d'impacts climat-air-énergie et environnementaux du PCAET	96
5.4	Synthèse des mesures d'évitement, réduction et compensation (ERC) des incidences négatives du PCAET.....	98
5.5	Synthèse des objectifs chiffrés et qualitatifs de la stratégie du PCAET	101

0. Préambule

En vertu du Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (Art. 1er), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'action et son dispositif de suivi et d'évaluation.

Constituant le troisième volet du PCAET, le programme d'actions a pour vocation d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM).

Par ailleurs, le PCAET de la CCAM a vocation à être mis à jour tous les six ans. À cet égard, il doit faire l'objet d'une évaluation au terme de cette durée (six ans) mais aussi à mi-parcours (3 ans).

Constituant le troisième et dernier volet du PCAET, le dispositif de suivi et d'évaluation a pour objet de permettre une mise en œuvre réussie du plan. Il s'agira de concevoir et d'expérimenter un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET, sur toute sa durée de vie, afin de suivre l'état d'avancement de la démarche et pouvoir effectuer des ajustements au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le processus de suivi et d'évaluation du PCAET s'organisera autour de deux actions majeures :

- La mise en place d'une gouvernance dédiée pour le suivi du PCAET ;
- La mise en place d'outils de suivi et d'évaluation (indicateurs opérationnels et stratégiques).

Ainsi le présent rapport constitue le programme d'action et le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET de la CCAM.

Synthèse

La stratégie et le programme d'actions du PCAET de la CCAM sont retranscrits en **7 axes stratégiques et opérationnels** et leurs **33 fiches-actions**, présentés ci-après :



- **I. Population, urbanisme et habitat** : Cet axe a pour objet d'accompagner les ménages et les collectivités en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments (logements, bâtiments publics), mais également de limiter l'artificialisation et de promouvoir un urbanisme durable, avec un suivi de la qualité de l'air.



- **II. Mobilité professionnelle et infrastructure** : Cet axe vise à faire évoluer les pratiques de mobilités des habitants en favorisant le développement des infrastructures des mobilités douces et actives, d'une offre coordonnée de transports en commun et mobilités partagées plus accessibles et plus propres, et l'accompagnement des habitants dans ces changements.



- **III. Économie-commerce-artisanat** : Cet axe a pour objet de sensibiliser et d'accompagner les entreprises tertiaires/industrielles et les commerces de proximité sur la rénovation et l'efficacité énergétiques des bâtiments tout en encourageant le développement des énergies renouvelables intégrées au bâti.



- **IV. Agriculture et forêts** : Cet axe se fixe l'objectif de préserver la bonne santé environnementale et les milieux/ressources naturelles du territoire et d'améliorer la résilience alimentaire du territoire par une agriculture locale et durable, avec des pratiques permettant la préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone.



- **V. Tourisme** : Cet axe a pour objet de développer l'offre et la pratique du tourisme vert sur le territoire.



- **VI. Environnement et déchets** : Cet axe vise à réduire les flux de déchets et leur non-valorisation en mettant en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et en développant la valorisation énergétique et matière des déchets, mais aussi à en optimiser la collecte.
Cet axe a également pour objet la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, notamment par gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), et la préservation, renaturation et bonne gestion des sites naturels.



- **VII. Énergie** : Cet axe a pour objectif de développer une production énergétique renouvelable et de récupération et la livraison par les réseaux en impliquant tous les acteurs du territoire. Il s'agit de développer un mix énergétique diversifié et durable, tout en mettant en œuvre une politique de sobriété énergétique locale.

L'ensemble des actions prévues dans le cadre du programme d'action et des objectifs stratégiques du PCAET de la CCAM est récapitulé dans les tableaux ci-après.

Tableau 1 : Synthèse des 7 axes stratégiques et des 33 fiches-actions du programme d'action

AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT	
1.1	Accompagner l'amélioration de l'habitat, en particulier la rénovation énergétique des logements
1.2	Limiter l'artificialisation en développant le recyclage du foncier existant
1.3	Favoriser un urbanisme durable et une mixité d'habitat
1.4	Favoriser un suivi de la qualité de l'air intérieur et extérieur
1.5	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de sobriété des bâtiments
AXE 2 : MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET INFRASTRUCTURE	
2.1	Développer le covoiturage
2.2	Favoriser le report modal vers les transports en commun
2.3	Encourager les acteurs économiques et les habitants à une mobilité plus sobre en énergie
2.4	Développer les modes actifs et doux
2.5	Développer la mobilité bas carbone
2.6	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de mobilité durable
AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT	
3.1	Sensibiliser les entreprises aux enjeux du PCAET
3.2	Accompagner les petites entreprises vers la transition énergétique et écologique pour réduire leur facture énergétique
3.3	Développer les énergies renouvelables (EnR) auprès des entreprises et des agriculteurs
AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊTS	
4.1	Favoriser la gestion durable et le renouvellement des forêts
4.2	Accompagner le développement d'une agriculture locale et durable
4.3	Engager et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT)
4.4	Encourager de meilleures pratiques agricoles favorables à la séquestration carbone
AXE 5 : TOURISME	
5.1	Développer le Tourisme Vert

AXE 6 : ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS	
6.1	Optimiser la collecte des déchets
6.2	Définir et mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
6.3	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de réduction des déchets
6.4	Accroître la valorisation énergétique et matière des déchets
6.5	Poursuivre la mise en œuvre de la GEMAPI pour préserver et renaturer les milieux aquatiques
6.6	Valoriser la bonne gestion des paysages
6.7	Valoriser la bonne gestion des sites naturels pour préserver la biodiversité et la qualité des milieux naturels
6.8	Sécuriser l'accès à l'eau et développer une gestion raisonnée de la ressource
AXE 7 : ENERGIE	
7.1	Développer une politique de sobriété énergétique
7.2	Favoriser un mix énergétique diversifié et durable
7.3	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de transition énergétique
7.4	Développer la production de chaleur renouvelable
7.5	Favoriser la solarisation des bâtiments et parkings
7.6	Favoriser les dispositifs de chauffage haute performance

1. Exemple de fiche-action vierge et légendée

N° de Fiche Action	NOM DE L'AXE STRATEGIQUE	
NOM DE LA FICHE ACTION		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Objectif stratégique réglementaire PCAET auquel la fiche-action répond
-----------------------------	--

Pilote	Cible
Nom de la structure ou du service responsable de l'organisation et/ou de la réalisation de l'action, garant de l'avancement de celle-ci	Public visé par l'action

Partenaires
Nom du ou des acteurs directement impliqués ou nécessaires à la mise en œuvre de l'action (d'un point de vue technique, financier, organisationnel...)

Contexte			
Contexte et état des lieux du territoire par rapport à l'action à mettre en place. Mise en perspective de l'action par rapport au diagnostic et à la stratégie énergie-climat du territoire de la CCAM.			

	Descriptif	Objectif opérationnel	Indicateurs
1	Descriptif de la sous-action 1	Objectif opérationnel visé par la sous-action 1	Indicateur de suivi de la sous-action 1
2	Descriptif de la sous-action 2	Objectif opérationnel associé à la sous-action 2	Indicateur de suivi de la sous-action 2
3	Descriptif de la sous-action 3	Objectif opérationnel associé à la sous-action 3	Indicateur de suivi de la sous-action 3

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
	Date de démarrage	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1	Date de début-fin de la sous-action 1	Estimation des coûts associés à la sous-action 1	Nb d'ETP affecté à la sous-action 1	Liste des indicateurs Climat-Air-Energie sur lesquels l'action aura un impact	Liste des indicateurs environnementaux sur lesquels l'action aura un impact
2	Date de début-fin de la sous-action 2	Estimation des coûts associés à la sous-action 2	Nb d'ETP affecté à la sous-action 2		
3	Date de début-fin de la sous-action 3	Estimation des coûts associés à la sous-action 3	Nb d'ETP affecté à la sous-action 3		

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Préconisation de mesures ERC (pour éviter, réduire ou compenser un éventuel impact négatif des actions)

2. Présentation détaillée du programme d'action du PCAET de la CCAM

2.1 Axe 1 : Population, urbanisme et habitat

AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT

- | | |
|-----|---|
| 1.1 | Accompagner l'amélioration de l'habitat, en particulier la rénovation énergétique des logements |
| 1.2 | Limiter l'artificialisation en développant le recyclage du foncier existant |
| 1.3 | Favoriser un urbanisme durable et une mixité d'habitat |
| 1.4 | Favoriser un suivi de la qualité de l'air intérieur et extérieur |
| 1.5 | Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de sobriété des bâtiments |

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Développement des productions biosourcées non alimentaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone sur le territoire

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :



Dans le secteur résidentiel, entre 2012 et 2030 :

- -24% de consommation d'énergie finale
- -48% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur tertiaire, entre 2012 et 2030 :

- -24% de consommation d'énergie
- -52% des émissions de gaz à effet de serre



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NO_x
- -66% d'émissions de PM₁₀
- -72% d'émissions de PM_{2,5}
- -74% d'émissions de COVNM



Fiche Action	1.1	AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT
ACCOMPAGNER L'AMELIORATION DE L'HABITAT, EN PARTICULIER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation, Réduction de la consommation énergétique	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Habitants Copropriété	PLNHI, Région Grand Est, CD 57, ANAH, ADEME, Bailleurs sociaux, ADIL57, CAUE 57, Syndics de copropriétés, Association LER (Lorraine Energies Renouvelables)

Contexte
Le secteur résidentiel est le premier poste de consommation du territoire en 2017, avec 328 GWh (soit 51% de l'énergie consommée sur le territoire de la CCAM), la réduction des consommations de ce secteur représente donc un enjeu climat-air-énergie majeur. Un tiers du parc résidentiel est considéré dans la catégorie des passoires thermiques. 80% des logements ont été construits avant la RT2005. Ces logements ont non seulement un impact sur la consommation énergétique du territoire, mais aussi sur la facture d'énergie des habitants avec un risque de « précarité énergétique ». Si la rénovation énergétique est un passage obligé de la maîtrise des consommations d'énergie, les particuliers sont freinés par la complexité des systèmes d'aide. Un accompagnement de proximité est un préalable nécessaire pour accélérer la réalisation des projets.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Renforcer la communication sur la transition dans l'habitat, à destination des élus et des habitants	Accompagner la prise de conscience des enjeux environnementaux	Nombre de réunions d'information Nombre de participants
2 Accompagner les particuliers à la rénovation énergétique et à l'embellissement de leur logement avec l'appui de l'ADIL et le CAUE	Sensibiliser 330 propriétaires par an pour initier une rénovation en BBC en commençant par les logements de classe énergétique E-F-G, ou construits sur les périodes allant de 1950 à 1990	Rénovations accompagnées (nb), Economie d'énergie (KWh ou saut de classe énergétique) Parc résidentiel réhabilité en BBC (nb logements, %) Montant travaux (€) dont travaux par entreprises locales (€, %).
3 Cartographier les passoires énergétiques du territoire en réalisant des visites thermographiques	Identification de 70 passoires énergétiques par an	Propriétaires de passoires énergétiques conseillés (nb) Nombre de visites thermographiques réalisées

Calendrier & budget			Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2030	3 000€ de communications et d'animation	0.1 ETP (10 sessions par an)	Emissions de GES du secteur résidentiel Consommation d'énergie du secteur résidentiel (GWh)	Impact sur le patrimoine et les paysages Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques)
2 2024-2030	370 k€	0.1 ETP (information)	Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel	Mesure
3 2024-2030	5 k€ d'achats de caméras	0.3 ETP consacré aux visites		

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• <u>Compensation</u> : Privilégier des matériaux de construction contribuant à la séquestration de carbone sur le territoire en plus de leur faculté d'isolation, comme le bois. • <u>Réduction</u> : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé « flamme verte »).



Fiche Action	1.2	AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT
LIMITER L'ARTIFICIALISATION EN DEVELOPPANT LE RECYCLAGE DU FONCIER EXISTANT		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Adaptation, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire		
Pilote	Cible	Partenaires	
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes, Habitants	EPF Grand Est, Région, Conseil Départemental de Moselle (CD57), ANAH, Bailleurs sociaux, Communes de la CCAM, CAUE 57, Syndicat Mixte du SCOTAT	

Contexte
Depuis les lois Grenelle et ALUR, la politique territoriale en matière d'aménagement du territoire se traduit par une gestion économe du foncier, la protection et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la lutte contre l'étalement urbain et la promotion des démarches de renouvellement urbain (recyclage des friches et délaissés. L'évolution des documents d'urbanisme doit être l'occasion de prendre en compte cette orientation du Plan Climat. Il s'agira pour l'EPCI de s'assurer dans les procédures de révision/élaboration des documents d'urbanisme, que les règles permettent, via une Orientation d'Aménagement et de Programmation d'optimiser l'usage du foncier (dans le respect des éléments du SCOT), notamment en favorisant le renouvellement urbain et la reconquête des friches et dents creuses, favorisant les constructions dans l'enveloppe urbaine et en favorisant la densification.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée	Limitier l'artificialisation des terres agricoles sur les 26 communes	Nombre de documents d'urbanisme prévoyant de réguler l'artificialisation
2 Animer l'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est sur le foncier disponible, locaux vacants, devenir des terrains militaires	Identifier le foncier disponible, les locaux vacants et les terrains militaires sur les 26 communes	Surface de foncier disponible (ha) ; Nombre de locaux vacants Nombre d'entreprises ayant investi une friche industrielle

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains		Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2030	5 000€	0,1 ETP		Séquestration carbone des sols Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols	Surface d'espace agricole, naturel et forestier (ha, %) Surface d'espaces protégés (ha, %) Surface d'espace agricole, naturel et forestier artificialisés (ha, %) Surface désimperméabilisée (ha, %)
2 2024-2030	10 000€	0,5 ETP			
3 2026-2030	A définir	0,5 ETP			

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Évitement : Privilégier la rénovation des bâtiments existants aux constructions neuves ; • Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire. • Réduction : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol non imperméabilisant. • Réduction : Choisir des matériaux et des formes construites cohérents avec l'existant ou respectant le patrimoine et le paysage caractéristique de la zone, aussi bien pour les bâtiments que pour les aménagements urbains. • Compensation : Renaturation de surfaces artificialisées dans une logique « zéro artificialisation nette ». • Compensation : Désimperméabilisation des surfaces artificialisées du territoire



Fiche Action	1.3	AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT
FAVORISER UN URBANISME DURABLE ET UNE MIXITE D'HABITAT		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation		
Pilote	Cible		Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes, Entreprises, Habitants		Communes de la CCAM, ADEME, CD57, Région Grand Est, CAUE 57, Syndicat Mixte du SCOTAT

Contexte

En raison de leur caractère très interdépendant avec l'activité économique et le développement urbain, la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air sont des enjeux transversaux qui impliquent tous les secteurs d'activité (transports, bâtiments, développement économique, agriculture...).

Ces derniers étant fortement influencés par les politiques publiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il apparaît nécessaire de mobiliser les outils d'urbanisme. Des dispositions incitatives et opposables pourront être prévues dans les PLU pour favoriser la conception de logements énergétiquement performants, la mobilité durable (co-voiturage, pistes cyclables, etc.) les énergies dont la chaleur renouvelable et l'adaptation au changement climatique.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Transcrire les engagements climat-air-énergie (rénovation, adaptation, séquestration) dans les volets opposables des documents d'urbanisme (utilisation des OAP de PLU/Carte communale, SCOT)	Traduire les enjeux Climat Air Energie en réglementations locales à décliner dans les PLU/Cartes communales des 26 communes	Nombre de volets opposables concernant les enjeux CAE
2 Favoriser une répartition harmonieuse du nombre de logements sur le territoire en construisant sur chaque commune avec une mixité d'habitat et pour tout type de public	Construire des logements harmonieusement et de manière mixte sur les 26 communes	Nombre et typologie de logements construits par commune de la CCAM
3 Promouvoir les référentiels de haute performance environnementale et énergétique et la conception bioclimatique dans les nouveaux aménagements	Améliorer les performances énergétiques des nouveaux aménagements sur les 26 communes	Part des nouveaux aménagements en haute performance environnementale

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains		Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2030	5000€	1 mois pour assurer la retranscription		Consommation d'énergie finale du résidentiel (GWh)	Surface artificialisée (ha, %)
2 2024-2030	1200€	1 mois pour élaborer la charte		Emissions de GES du résidentiel (teqCO2)	
3 2024-2030	0€	À réaliser conjointement avec l'action 1		Consommation d'énergie par habitants (MWh/hab)	

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• <u>Évitement</u> : Privilégier la rénovation des bâtiments existants aux constructions neuves ; • <u>Évitement</u> : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire. • <u>Réduction</u> : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol non imperméabilisant. • <u>Réduction</u> : Choisir des matériaux et des formes construites cohérents avec l'existant ou respectant le patrimoine et le paysage caractéristique de la zone, aussi bien pour les bâtiments que pour les aménagements urbains. • <u>Compensation</u> : Renaturation de surfaces artificialisées dans une logique « zéro artificialisation nette ». • <u>Compensation</u> : Désimperméabilisation des surfaces artificialisées du territoire

Fiche Action	1.4	AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT
FAVORISER UN SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Qualité de l'air	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Entreprises, Habitants, Etablissements recevant du public	Communes de la CCAM, PNLHI, ATMO Grand Est, DREAL Grand Est

Contexte

Concernant la qualité de l'air extérieur, le Plan de protection de l'Atmosphère des Trois Vallées a un périmètre réglementaire comprenant 67 communes du sillon mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne. Dans la CCAM, seules les communes de Bertrange et de Guénange font partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées (PPA3V).

Si aujourd'hui la qualité de l'air extérieur est relativement bien surveillée et de plus en plus réglementée, la qualité de l'air intérieur ne fait pas encore l'objet d'autant d'attention. Pourtant, l'enjeu sanitaire de la qualité de l'air intérieur est considérable quand on sait que la population passe plus de 80% de son temps dans des lieux clos. Le maintien d'un air intérieur non nocif pour l'Homme implique de mettre en œuvre des systèmes de ventilation performants et adaptés dans les logements et dans les établissements recevant du public. Un enjeu qualité de l'air est donc à lier à celui de la rénovation énergétique des bâtiments.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Sensibiliser à la qualité de l'air extérieur (capteurs de mesure, modélisation...) dans le cadre du PPA3V et du plan air renforcé de la CCAM	Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air extérieur notamment sur les 26 communes, via 1 adhésion à ATMO Grand Est	Adhésion à ATMO Grand Est Mesures de la qualité de l'air réalisées
2 Sensibiliser les communes au suivi de la qualité de l'air dans les ERP (établissements recevant du public)	Renforcer le suivi de la qualité de l'air des ERP sur les 26 communes de la CCAM	Nombre de communes sensibilisées, nombre d'ERP (par commune/sur le territoire) faisant l'objet d'un suivi
3 Déployer un réseau de mesures de qualité de l'air en s'appuyant sur des capteurs citoyens	Développer la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire sur les 26 communes	Nombre de capteurs citoyens déployés et pris en compte dans le réseau

Calendrier & budget			
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	
1 2024-2030	15 000€	0,2 ETP	
2 2024-2030	A définir	0,3 ETP	
3 2024-2030	15 000€	0,1 ETP	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Emissions GES du secteur résidentiel et du secteur tertiaire Emissions de polluants atmosphériques (t) Concentrations atmosphériques et dépassement des seuils réglementaires et OMS (en µg/m3)	Habitants du territoire concernés par des dépassements des seuils réglementaires et OMS (nb et %) Concentrations de pollens (en µg/m3)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Réduction : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»).



Fiche Action	1.5	AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT
ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE SOBRIETE DES BATIMENTS		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Réduction de la consommation énergétique, Atténuation (GES), Adaptation	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier), Communes	CCAM, Communes	Banque des territoires, ADEME, CEREMA, Région Grand Est, CD57, DDT57

Contexte

La collectivité dispose de plusieurs leviers pour accélérer la réduction des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment. Les bâtiments publics constituent un potentiel d'économie d'énergie et d'émission de GES important. Les collectivités assurent la gestion et l'entretien de nombreux bâtiments sur le territoire (bâtiments administratifs, groupes scolaires, équipements sportifs ...), qui fonctionnent encore pour beaucoup aux énergies fossiles et qui nécessitent une rénovation thermique pour certains. Suite à la parution de la Loi ELAN de 2018, un décret d'application publié en 2019 appelé « décret tertiaire » fixe un objectif de réduction de la consommation d'énergie de -40% entre 2010 et 2030 pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².

Le tertiaire dont les bâtiments publics font partie, constitue le quatrième secteur le plus consommateur sur la communauté de communes. L'évolution des normes de construction et notamment des matériaux favorise la transition vers des matériaux bas carbone. Enfin la collectivité doit continuer à sensibiliser habitants et élus sur l'impact des actions dans la construction et les usages des bâtiments.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Développer un programme de rénovation des bâtiments publics	Réduire de -40% la consommation énergétique des bâtiments publics en 2030 par rapport à 2010 (4 à 12 bâtiments minimum)	Rénovations énergétiques engagées (nb) Surface de bâtiment rénovée (m²), Consommations énergétiques et des émissions de GES du patrimoine
2	Intégrer dans les marchés les performances énergétiques des matériaux	Promouvoir les matériaux biosourcés dans 100% des marchés de travaux	Marchés passés avec des dispositions spécifiques liées aux enjeux climat-énergie (nb) – critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie
3	Créer un suivi des bâtiments et améliorer la sobriété de la communauté de communes (ex. éclairage des bâtiments)	Réduire la consommation énergétique (entre 4 à 12 communes minimum)	Consommations énergétiques

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	150 000€	1ETP
2	2024-2030	10 000€	0,1 ETP
3	2024-2030	80€/bât.	0,5 ETP

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire (GWh) Emissions de GES (tCO2e) Consommation d'énergie par source (GWh) Part du parc public rénové (nb, %)	Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques) Pouvoir de réchauffement global (PRG/hab)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

- **Réduction** : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé « flamme verte »).
- **Compensation** : Privilégier des matériaux de construction contribuant à la séquestration de carbone sur le territoire en plus de leur faculté d'isolation, comme le bois.

2.2 Axe 2 : Mobilité professionnelle et infrastructure

AXE 2 : MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET INFRASTRUCTURE	
2.1	Développer le covoiturage
2.2	Favoriser le report modal vers les transports en commun
2.3	Encourager les acteurs économiques et les habitants à une mobilité plus sobre en énergie
2.4	Développer les modes actifs et doux
2.5	Développer la mobilité bas carbone
2.6	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de mobilité durable

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :



Dans le secteur des transports, entre 2012 et 2030 :

- -19% de consommation d'énergie finale
- -38% des émissions de gaz à effet de serre



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NOx
- -66% d'émissions de PM10
- -72% d'émissions de PM2,5
- -74% d'émissions de COVNM



Fiche Action	2.1	AXE 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures
DEVELOPPER LE COVOITURAGE		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air		
Pilote	Cible		Partenaires
CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Salariés, Actifs		Plateformes d'autopartage (Blablacar Daily...), Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57)

Contexte

En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. Le développement du covoiturage constitue l'axe 1 de cette nouvelle stratégie de mobilité. En effet, le covoiturage est encore marginal dans les mobilités sur le territoire. Augmenter le taux de remplissage des véhicules constitue un levier d'action accessible aux habitants, moyennant un développement des aménagements et de services pour simplifier la rencontre entre conducteurs et passagers.

La création d'aires de covoiturage est nécessaire afin d'inciter les potentiels utilisateurs à franchir le pas. Cependant, la structuration du réseau de covoiturage au travers d'un schéma directeur est déterminante afin de faciliter la rencontre entre conducteurs et passagers pour les trajets courte distance (domicile-travail particulièrement). Les aires permettent de sécuriser le stationnement des véhicules, en évitant tous les dangers liés au trafic. Grâce à la signalétique, le covoiturage s'installe plus facilement dans le paysage visuel des automobilistes et aussi dans la cartographie du territoire.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Mettre en place un schéma directeur des aires de covoiturage	Identifier les points stratégiques d'implantation d'aires de covoiturages Aménager des aires de covoiturage	Nombre de sites potentiels repérés Nombre de parkings créés/aménagés Nombre de places dédiées
2	Déployer le service BlaBlacar Daily sur le territoire	Augmenter le nombre d'utilisateurs de services de covoiturage sur le territoire pour leur trajet du quotidien	Utilisateurs passager et conducteurs (nb) Indicateurs Blablacar Daily Part modale de la voiture individuelle (%) Flux de véhicules sur le trafic routier (nb de passage)

Calendrier & budget			Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2026	1620 à 2170 € HT par place initialement non artificialisée (+3100€ HT signalétiques)		Consommation d'énergie finale des transports (GWh) Consommation d'énergie par habitant ou par ménage (MWh/hab ou MWh/ménage) Emissions de GES des transports (GWh) Emissions de polluants atmosphériques (dont NOx) (t)	Evolution des de parcours en voiture (km) Part modale du covoiturage dans le PTU (%) Part modale des déplacements domicile-travail (%)
2 2024-2026	Prime 100€ pour les primo-covoitureurs 10 000 € de signalétique et actions événementielles			

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire. • Évitement : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel. • Réduction : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol non imperméabilisant. • Réduction : Choisir des matériaux et des formes construites cohérents avec l'existant ou respectant le patrimoine et le paysage caractéristique de la zone, aussi bien pour les bâtiments que pour les aménagements urbains. • Compensation : Désimperméabilisation des surfaces artificialisées du territoire.

Fiche Action	2.2	AXE 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures
FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS EN COMMUN		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Maîtrise de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Qualité de l'air	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	Salariés, Actifs, Habitants en situation de fragilité	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, entreprises de transport, Luxembourg

Contexte			
En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. Pour réduire l'impact carbone et la pollution de l'air liée à la voiture individuelle, la CCAM souhaite mettre l'accent sur les transports en commun et la mobilité douce. La CCAM cible en particulier les développements d'une mobilité solidaire pour les publics contraints de manière à redonner de l'autonomie à chacun.			
Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Engager une étude des besoins relative au transport en bus transfrontalier au départ de l'Arc Mosellan et favoriser cette mobilité	Améliorer la desserte du territoire	Nombre de bus desservant la CCAM
2	Développer des pôles d'échanges multimodaux en cœur de ville, accessibles aux centres de services de proximité	Permettre l'aménagement de parking-relais	Nombre de parkings aménagés
3	Développer la mobilité solidaire (personnes âgées, RSA, chômeurs, jeunes, apprentis, en insertion...) notamment en engageant une réflexion sur la tarification solidaire ou en mettant en relation des conducteurs et des passagers en difficulté	Garantir une mobilité partout et pour tous, en répondant aux enjeux de mobilité des publics vulnérables	Nombre de Mise en relation de conducteurs/demandeurs Avancement sur la mise en place de solutions spécifiques
4	Développer la mobilité en secteur rural	Organiser et proposer des solutions de transport en zone rurale (ex : Transport à la demande)	Nombre de solutions proposées en zones rurales, nombre de communes ou d'habitants desservis

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	202X-202X		
2	202X-202X		
3	202X-202X		
4	202X-202X		

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie finale des transports (GWh) Consommation d'énergie par habitant ou par ménage (MWh/hab ou MWh/ménage) Emissions de GES des transports (GWh) Emissions de polluants atmosphériques (dont NOx) (t)	Distances parcourues en voiture (km) Consommation d'énergie par habitant (MW/hab) Part modale des déplacements domicile-travail (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Réduction : Pour toutes nouvelles consommations, utiliser des énergies renouvelables, de récupération ou décarbonés.



Fiche Action	2.3	AXE 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures
ENCOURAGER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES HABITANTS A UNE MOBILITE PLUS SOBRE EN ENERGIE		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Maîtrise de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Qualité de l'air
-----------------------------	--

Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Habitants Entreprises	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Association LER, SMITU, écoles, associations de parents d'élèves, Association Vélo Mobilités Actives

Contexte
La voiture individuelle est aujourd'hui majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité. Plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés par les acteurs et habitants du territoire afin de réduire la consommation d'énergie, notamment le recours aux transports collectifs, aux mobilités douces ou à la sélection de véhicules particuliers moins consommateurs. En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. La promotion de sobriété dans les déplacements, notamment dans l'usage de la voiture individuelle est un axe important aux retombées non négligeables. Cette sobriété s'appuie principalement sur la remise en question des moyens de transports carbonés et individuels utilisés pour certains déplacements de moins de 1 km (Emmener les enfants à l'école, aller chercher le pain à la boulangerie de proximité...).

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Développer l'alternative à la voiture pour les écoliers et personnels des établissements	Inciter les parents à amener leurs enfants à pied ou à vélo sur les 18 écoles (2 940 élèves) Réduire le risque d'accidents à proximité des établissements scolaires	Nombre d'écoles sécurisées Nombre d'enfants venant à pied ou à vélo
2	Organiser une semaine Défi Mobilité (trajet domicile école ou domicile travail)	Augmenter le report modal de 12% sur les trajets de moins de 3km pour les 18 écoles (2 940 élèves) et 50 établissements économiques (entreprises et admin)	Nombre de participants aux défis mobilité Taux de report modal

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1	2028-2030			Consommation d'énergie finale des transports (GWh) Consommation d'énergie par habitant ou par ménage (MWh/hab ou MWh/ménage) Emissions de GES des transports (GWh) Emissions de polluants atmosphériques (dont NOx) (t)	Consommation d'énergie par habitant (MW/hab) Part modale des déplacements domicile-travail (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)
2	2024-2026	3 000 € d'animations			

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.



Fiche Action	2.4	AXE 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures
DEVELOPPER LES MODES ACTIFS ET DOUX		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, réduction des consommations énergétiques		
Pilote	Cible	Partenaires	
CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Habitants Actifs Touristes	Communes de la CCAM, Région, CD57, Banque des territoires, ADEME, Association LER (Lorraine Energies Renouvelables), EPCI limitrophes, Association Vélo Mobilités actives	

Contexte
La majorité des actifs travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Pour leur déplacement domicile-travail, 88% des actifs utilisent la voiture particulière. Face à la prédominance de la voiture particulière, la promotion des mobilités actives et douces constitue un levier de décarbonation des transports, aussi bien sur la totalité des trajets que partiellement grâce à l'intermodalité. Inciter et développer la pratique de la marche pour les déplacements de moins d'1 km ou bien développer et inciter les citoyens à considérer le vélo pour des trajets de moins de 5km, en développant des connexions cyclables et des pistes cyclables sécurisées constituent des leviers de développement de ces formes de mobilités. La CCAM a déjà initié un schéma directeur des pistes cyclables consistant à réaliser un réseau structurant pour développer les usages quotidiens et touristiques. Deux axes majeurs ont été identifiés pour un ensemble de 42 km.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Favoriser les liaisons cyclables et piétonnes entre communes	- Reconnecter les villages par des modes doux/ actifs - Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de la CCAM	Nombre de km créés Part de report modal sur les trajets accessibles en modes doux
2 Améliorer la signalétique des pistes cyclables et leur balisage	Favoriser le développement d'itinéraires de loisirs et de découverte du territoire et de son patrimoine	Nombre d'itinéraires de loisirs Comptage des usagers sur les chemins/ pistes Intégration paysagère
3 Développer les points labélisés « Accueil Vélo »	Favoriser le tourisme cyclable	Nombre de points « Accueil vélo »

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1	202X-202X	5 900 000 €		Consommation d'énergie finale des transports (GWh) Emissions de GES des transports (GWh) Evolution des temps de parcours en transports (heures) Part modale des mobilités douces (%) Part modale des mobilités actives dans le PTU (%)	Part modale des déplacements domicile-travail (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)
2					
3					

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• <u>Évitement</u> : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire. • <u>Évitement</u> : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel. • <u>Réduction</u> : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol non imperméabilisant. • <u>Réduction</u> : Choisir des matériaux et des formes construites cohérents avec l'existant ou respectant le patrimoine et le paysage caractéristique de la zone, aussi bien pour les bâtiments que pour les aménagements urbains. • <u>Compensation</u> : Désimperméabilisation des surfaces artificialisées du territoire.

Fiche Action	2.5	AXE 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures
DEVELOPPER LA MOBILITE BAS CARBONE		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Maîtrise de la consommation d'énergie	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Tous services)	Habitants Entreprises	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, SISDCODIP, Enedis, GRDF

Contexte

En 2018, la collectivité ne compte encore aucune Installation de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE), ni de station GNV ou hydrogène. Or, la dépendance aux véhicules particuliers de la CCAM, caractéristique des territoires périphériques, fait du développement des véhicules bas carbone (et des infrastructures permettant leur déploiement) un enjeu fort pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre du secteur des transports. En 2023, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a initié un travail de définition d'une stratégie mobilité pour le territoire. La mobilité bas carbone en est l'un des piliers indispensables car elle doit permettre une baisse considérable des émissions de GES sur le territoire.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Déployer des points de charges pour véhicules électriques	Installer une IRVE par parking pour les équipements publics et salles de fêtes	Nombre de stations de charges
2	Développer la mobilité verte (bus verts, vélos électriques en libre d'accès, etc.)	Décarboner la flotte de bus et mettre des vélos électriques en libre accès	Nombre de vélos électriques en libre accès et part modale du vélo, Nombre de bus verts et part modale des transports en commun

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2025-2028	7 à 10k€ par borne Subvention Advenir à solliciter	
2	202X-202X	€	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie finale des transports par filière (GWh) Emissions de GES des transports (GWh) Part modale des mobilités douces dans le PTU (%) Part modale des mobilités actives dans le PTU (%)	Part modale des déplacements domicile-travail (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)	
• <u>Évitement</u> : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire. • <u>Évitement</u> : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel. • <u>Réduction</u> : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol non imperméabilisant. • <u>Réduction</u> : Le risque de pollution découlant de la fin de vie des batteries et autres appareils technologiques doit être pris en compte en s'assurant de leur retraitement dans le respect des normes. • <u>Compensation</u> : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité. • <u>Compensation</u> : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.	

Fiche Action	2.6	AXE 2 : Mobilité professionnelle et infrastructures
ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE MOBILITE DURABLE		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Réduction de la consommation énergétique, Qualité de l'air	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Tous services)	Agents et élus de la CCAM	SMITU, Région Grand Est, Opérateurs mobilité transfrontaliers

Contexte			
Afin de développer un secteur des transports sobre en énergie et moins émetteur en polluants et gaz à effets de serre, la collectivité de l'Arc Mosellan doit se poser en exemple et assurer son exemplarité en matière de mobilité durable. Cette exemplarité passe notamment par le renouvellement de la flotte de la collectivité pour des véhicules moins consommateurs et moins polluants, ou par la formation de ses agents à l'éco-conduite. Les retours d'expérience montrent qu'une formation à l'éco-conduite peut entraîner une réduction de 10 à 15% des consommations en carburant.			
Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Décarboner la flotte de véhicules de la collectivité par le passage à l'électrique ou aux biocarburants	Atteindre 70% des véhicules faibles émissions de la flotte de la CCAM en 2030	Part de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants
2	Sensibiliser sur l'éco-conduite	-Faciliter la compréhension et faire connaître l'offre de services sur le territoire -Accompagner aux changements de comportement et choix de mobilité plus durables sur les 14 sites de la CCAM (auprès des 80 agents de la CCAM)	Nombre de ressources créées (dépliants, brochures, vidéos, etc) Nombre de sessions de formation avec nombre d'agents participants

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
	Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1	202X-202X	€		Consommation d'énergie finale des transports des agents et élus (GWh) Emissions de GES des transports (GWh) Consommation d'énergie par habitant (MW/hab)	Part modale des déplacements domicile-travail (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)
2	2026-2027	8 k€ de formation			

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)	
<u>Compensation</u> : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité. <u>Compensation</u> : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.	

2.3 Axe 3 : Économie-Commerce-Artisanat

AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT

- | | |
|-----|--|
| 3.1 | Sensibiliser les entreprises aux enjeux du PCAET |
| 3.2 | Accompagner les petites entreprises vers la transition énergétique et écologique pour réduire leur facture énergétique |
| 3.3 | Développer les énergies renouvelables (EnR) auprès des entreprises et agriculteurs |

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Développement des productions biosourcées non alimentaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone sur le territoire

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :



Dans le secteur tertiaire, entre 2012 et 2030 :

- -24% de consommation d'énergie
- -52% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur industriel, entre 2012 et 2030 :

- -13% de consommation d'énergie finale
- -35% des émissions de gaz à effet de serre



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NO_x
- -66% d'émissions de PM₁₀
- -72% d'émissions de PM_{2,5}
- -74% d'émissions de COVNM

Fiche
Action

3.1

AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT
SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX DU PCAET


OBJECTIF STRATEGIQUE		Réduction de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Adaptation
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Entreprises, Industriels	Communes de la CCAM, ADEME, CCI57, CMA57, Région Grand Est

Contexte

Les entreprises sont des acteurs économiques majeurs du territoire et ont en cette qualité un impact fort en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES. Leur sensibilisation et leur accompagnement représente donc un levier incontournable pour mettre en œuvre un PCAET et atteindre les objectifs climatiques qui y sont fixés.

Cet accompagnement peut notamment se traduire dans les démarches de modernisation des commerces de proximité, n'ayant pas les moyens ni le niveau d'information nécessaire pour se lancer dans les travaux.

Par ailleurs, les employés des entreprises sont en grande partie des habitants du territoire, la sensibilisation des entreprises peut alors servir de vecteur d'information pour les citoyens de la collectivité, et ainsi permettre la diminution de leur impact climatique domestique.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Accompagner les commerces de proximité dans leur modernisation, leur rénovation, leur embellissement [et la revalorisation de locaux vacants]	Soutenir le déploiement d'un service de conseil à 10 à 30 petits locaux tertiaires privés par an	Nombre de commerces accompagnés
2	Déployer un programme d'animations et de communication à destination des entreprises pour les sensibiliser	Sensibiliser entre 50 et 60 entreprises par an	Nombre d'entreprises sensibilisées
3	Mettre en place les Écodéfis en partenariat avec la CMA et la CCI	Accompagner 10 commerces-artisans par an	Nombre d'entreprises impliquées dans les Écodéfis

Calendrier & budget

Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	3500 € par an dans le cadre de la convention SARE	
2	2024-2030	3 k€ de budget animations et communication	
3	2024-2030	5 000 €	0.3 ETP

Indicateurs d'impact

Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et industriel (GWh) Emissions de GES des secteurs tertiaires et industriel (teq CO2) Emissions de polluants atmosphériques	Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

- Évitement : Privilégier la rénovation des bâtiments existants aux constructions neuves ;
- Réduction : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»).
- Compensation : Privilégier des matériaux de construction contribuant à la séquestration de carbone sur le territoire en plus de leur faculté d'isolation, comme le bois.

Fiche
Action

3.2

AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT
ACCOMPAGNER LES PETITES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR RÉDUIRE LEUR FACTURE D'ÉNERGIE


OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Entreprises	Communes de la CCAM, CCI57, CMA57, ADEME, Conseil départemental de Moselle (CD57), Région Grand Est, Fédérations professionnelles, ENEDIS, GRDF

Contexte

Les entreprises sont des acteurs économiques majeurs du territoire et ont en cette qualité un impact fort en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES. Leur sensibilisation et leur accompagnement représente donc un levier incontournable pour mettre en œuvre un PCAET et atteindre les objectifs climatiques qui y sont fixés.

Pour cela, la mise en place d'une subvention s'ajoutant aux autres déjà existantes peut accélérer les démarches de transition énergétique et écologique chez les petites entreprises, mais cet accompagnement peut également se manifester par un appui technique pour la réalisation de diagnostics énergétiques.

Par ailleurs, la présence de locaux vacants représente une opportunité pour réduire la nécessité de nouvelles constructions, qui sont coûteuses et favorisent l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Leur revalorisation est donc un enjeu climatique pour la collectivité.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Créer une subvention coup de pouce pour soutenir les entreprises de petit tertiaire investissant dans une solution vertueuse pour la TEE	Financer les solutions vertueuses pour la TEE de 10 entreprises par an	Subventions accordées pour la TEE
2	Conventionner avec la CCI et la CMA pour le déploiement de diagnostic énergétique et écologique des entreprises du territoire	Réaliser des diagnostics énergétiques et écologiques auprès de 5 à 10 entreprises par an	Nombre d'entreprises ayant bénéficiés d'un diagnostic énergétique et écologique

Calendrier & budget			Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2030	60 k€ (1k€ par entreprise)		Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et industriel (GWh) Emissions de GES du secteur tertiaire et industriel (teq CO2) Emissions de polluants atmosphériques	Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques) Impact sur le patrimoine et les paysages Surface artificialisée (ha/%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab)
2 2024-2030	5 à 10k€ par an (en cofinancement)			

Mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC)

- **Évitement** : Privilégier la rénovation des bâtiments existants aux constructions neuves ;
- **Réduction** : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»).
- **Compensation** : Privilégier des matériaux de construction contribuant à la séquestration de carbone sur le territoire en plus de leur faculté d'isolation, comme le bois.



Fiche Action 3.3 **AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT**

**DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)
AUPRES DES ENTREPRISES ET AGRICULTEURS**

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Maîtrise de la consommation d'énergie, Adaptation		
Pilote	Cible	Partenaires	
CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Entreprises	Communes de la CCAM, CCI57, CMA57, ADEME, CD57, Région Grand Est, Fédérations professionnelles, ENEDIS, GRDF	

Contexte

Les entreprises et les agriculteurs du territoire sont des acteurs mobilisables pour participer à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable de la CCAM, dont elles détiennent une part non négligeable du potentiel (surface solarisable, production d'effluents valorisables énergétiquement...).

Il existe donc un enjeu de sensibilisation des entreprises et agriculteurs sur les opportunités de développement EnR qui les concernent et un besoin de les aider financièrement à mettre en œuvre des projets EnR, ou du moins les aider à obtenir les aides déjà existantes. L'autoconsommation collective est également une solution permettant de créer un système local de circuit court de l'électricité renouvelable : un ensemble de producteurs d'électricité renouvelable vendent directement à un ensemble de consommateurs finaux, situés dans un périmètre géographique restreint. Développer ces modalités de production et de gouvernance permet ainsi de proposer aux entreprises et agriculteurs de proximité de bénéficier de contrats d'achats d'électricité produite localement.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Sensibiliser sur les opportunités de développement des énergies renouvelables accessibles aux entreprises et agriculteurs	Sensibiliser 50 entreprises et agriculteurs par an dans le respect des engagements de développement des EnR	Nombre d'entreprises et agriculteurs informés
2	Développer les projets d'autoconsommation collective auprès des entreprises et agriculteurs du territoire	Aider les entreprises et agriculteurs à accéder à des contrats d'achat long terme dans le cadre d'une à deux opérations d'autoconsommation collective sur le territoire	Nombre d'installation de production d'électricité renouvelable Nombre de projets d'autoconsommation collective

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1	2024-2030	6 k€ à mutualiser avec l'action 3.1		Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire et industriel (GWh)	Impact sur le patrimoine et les paysages
2	202X-202X	€ A mutualiser avec la création de la société de projets prévue à l'action		Emissions de GES du secteur tertiaire et industriel (teq CO2)	Production de déchets (kg)
				Emissions de polluants atmosphériques	Traitement ou valorisation de déchets (kg)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

- Compensation : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité.
- Compensation : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.

2.4 Axe 4 : Agriculture et forêts

AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊTS

- | | |
|-----|--|
| 4.1 | Favoriser la gestion durable et le renouvellement des forêts |
| 4.2 | Accompagner le développement d'une agriculture locale et durable |
| 4.3 | Engager et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT) |
| 4.4 | Encourager de meilleures pratiques agricoles favorables à la séquestration carbone |

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Développement des productions biosourcées non alimentaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone sur le territoire

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :



Dans le secteur agricole, entre 2012 et 2030 :

- -9% de consommation d'énergie
- -32% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur des transports, entre 2012 et 2030 :

- -19% de consommation d'énergie finale
- -38% des émissions de gaz à effet de serre



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NO_x
- -66% d'émissions de PM₁₀
- -72% d'émissions de PM_{2,5}
- -74% d'émissions de COVNM

Fiche Action	4.1	AXE 4 : Agriculture et forêt
FAVORISER LA GESTION DURABLE ET LE RENOUVELLEMENT DES FORETS		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, Atténuation (GES), Adaptation, Production EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Exploitations forestières Propriétaires des forêts privées	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57)

Contexte
Sur les 22 400 hectares du territoire de la CCAM, 13 085 hectares sont des terres agricoles, 4 439 hectares sont occupés par les espaces forestiers et 1 509 hectares sont construits. Les forêts occupent donc une surface non négligeable de 20% de la superficie de la collectivité. Les espaces forestiers constituent par ailleurs la plus grande réserve de carbone du territoire (57%), grâce à un stock de carbone à l'hectare (180 tC/ha) bien plus élevé que les milieux humains. La préservation des milieux forestiers est donc fondamentale aussi bien pour le climat que pour la biodiversité et implique d'en développer une gestion durable et une adaptation aux vulnérabilités.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Réalisation d'une étude de structuration de la filière bois et d'un plan d'approvisionnement territorial	Finaliser 1 étude avec son plan d'approvisionnement territorial	Surface d'espace forestier (ha, %)
2 Engager des mutualisations de moyens pour l'exploitation forestière	Engager la forêt privée morcelée dans une gestion durable sur les 26 communes	Surface d'espaces protégés (ha, %)
3 Accompagner les communes dans la reforestation et reboisement	Promouvoir des actions de reboisement favorisant la gestion durable auprès des 26 communes	Surface d'espace forestier artificialisé (ha, %)

Calendrier & budget				Indicateurs d'impact	
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1	2024-2025	52 000€	0,3 ETP	Niveau de prélèvement de biomasse	Impact sur le patrimoine et les paysages
2	2024-2030	5000€	0,1 ETP	Séquestration carbone des sols sylvicoles	
3	2024-2030	5000€	0,1 ETP	Emissions de GES liés à la gestion sylvicole (tCO2e)	

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Évitement : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel. • Réduction : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»). • Compensation : dans le cas où des habitats naturels doivent être détruits, assurer le transfert des espèces vers d'autres sites en recréant des conditions similaires pour la biodiversité (nature des sols, végétations...).



Fiche Action	4.2	AXE 4 : Agriculture et forêt
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, Atténuation (GES), Adaptation, Production des EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Exploitations agricoles	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, Jeunes agriculteurs, Fermes en vie, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, Conseil Dépt.de Moselle (CD57)

Contexte

Les consommations d'énergie du secteur agricole sont relativement faibles (2% de la consommation du territoire). Le principal levier d'action concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements agricoles (remplacement des machines les plus énergivores, meilleur entretien des équipements...).

La transition vers des modèles moins dépendants des équipements agricoles, fonctionnant en partie à l'aide de produits pétroliers, peut également contribuer à diminuer la consommation du secteur.

Afin de transitionner vers un modèle agricole local et durable, il s'agit de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la diversification des activités des exploitations existantes et de sensibiliser aux pratiques de l'agroécologie. Il s'agira de renforcer les modèles économiques des exploitations agricoles en favorisant les revenus complémentaires liés notamment à la production énergétique agricoles (méthanisation, agrivoltaïsme ...)

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et maintenir les exploitations agricoles	Augmenter la surface agricole utile de 0,45% par an	Jeunes agriculteurs accompagnés et/ou installés (nb, % de communes)
2	Accompagner la diversification des revenus des exploitations (maraichage, exploitations fruitières et agriculture bio, production énergétique)	Accompagner 21 exploitations par an Multiplier la surface en agriculture biologique par 3 par rapport à 2015	Exploitations accompagnées (nb), Exploitations agricoles dédiées avec diversification (nb, %),
3	Sensibiliser et former aux pratiques de l'agroécologie (agroforesterie, prairies permanentes, agriculture biologique)	Accompagner 21 exploitations par an	Nombre d'actions de sensibilisation

Calendrier & budget			
	Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	20 000€	0,1ETP
2	2024-2030	5000€	0,2 ETP
3	2024-2030	5000€	0,2 ETP

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Séquestration carbone des sols agricoles Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols Emissions GES du secteur agricole Emissions de polluants atmosphériques (ammoniac) Production EnR du secteur agricole (MWh)	Surface agricole certifiée Agriculture biologique et/ou Haute Valeur Environnementale (%) Prélèvement en eau (m3) ou disponibilité de la ressource Etat qualitatif des masses d'eau, Surface agricole par activité, ex : prairie (ha, %)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

- **Évitement** : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel.
- **Réduction** : Tenir compte des possibles impacts sur le paysage occasionnés dans le choix des changements de pratiques agricoles à promouvoir (développements des haies, changements de cultures...).
- **Réduction** : Pour la végétalisation, privilégier des essences adaptées au climat local, optimiser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage, en adaptant la fréquence et la quantité aux essences et aux conditions climatiques.
- **Compensation** : Dans le cas où des habitats naturels doivent être détruits, assurer le transfert des espèces vers d'autres sites en recréant des conditions similaires pour la biodiversité (nature des sols, végétations...).
- **Compensation** : Développer la séquestration de carbone sur les surfaces agricoles par la plantation de haies, les couverts permanents et autres pratiques vertueuses.

Fiche Action	4.3	AXE 4 : Agriculture et forêt
ENGAGER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), adaptation, réduction de la consommation énergétique
-----------------------------	---

Pilote	Cible	Partenaires
Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Restauration collective Habitants	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57)

Contexte		
Agir sur son alimentation est un des premiers leviers d'action pour une transition écologique et bas carbone. Le territoire n'est pas encore doté du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Documents de planification agricole et alimentaire, les PAT visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. La mise en place d'un PAT vise à mieux articuler l'accompagnement de la transition agricole avec le développement d'une consommation alimentaire durable. En effet, la consommation d'aliments provenant des circuits de proximité favorise l'économie agricole locale, limite l'impact du transport des aliments et assure une meilleure qualité pour les consommateurs. En renforçant le lien direct entre producteurs et consommateurs, les revenus des producteurs locaux peuvent être améliorés. Pour répondre aux attentes des consommateurs, les producteurs peuvent se voir incités à la transition vers des modèles agricoles durables.		

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Réaliser et adopter le PAT	Etat d'avancement de la réalisation du PAT
2	Développer les circuits courts sur le territoire	Développer les circuits courts sur 40% des exploitations agricoles	Nombre de marchés Nombre de producteurs identifiés
3	Sensibiliser aux bonnes pratiques de consommation (gaspillage alimentaire, impact CO2 de notre alimentation)	Réaliser des animations de sensibilisation sur les 26 communes et/ou sur les 18 écoles du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	30 000 €	0,3 ETP
2	2024-2030	5000€	0,1 ETP
3	2024-2030	5000€	0,1 ETP

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Séquestration carbone des sols agricoles Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols Emissions GES du secteur agricole Emissions de polluants atmosphériques (ammoniac)	Surface agricole certifiée Agriculture biologique et/ou Haute Valeur Environnementale (%) Prélèvement en eau (m3) ou disponibilité de la ressource Etat qualitatif des masses d'eau

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)	
• Évitement : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel. • Réduction : Tenir compte des possibles impacts sur le paysage occasionnés dans le choix des changements de pratiques agricoles à promouvoir (développements des haies, changements de cultures...). • Réduction : Pour la végétalisation, privilégier des essences adaptées au climat local, optimiser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage, en adaptant la fréquence et la quantité aux essences et aux conditions climatiques. • Compensation : Dans le cas où des habitats naturels doivent être détruits, assurer le transfert des espèces vers d'autres sites en recréant des conditions similaires pour la biodiversité (nature des sols, végétations...). • Compensation : Développer la séquestration de carbone sur les surfaces agricoles par la plantation de haies, les couverts permanents et autres pratiques vertueuses.	



Fiche Action	4.4	AXE 4 : Agriculture et forêt
ENCOURAGER DE MEILLEURES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES A LA SEQUESTRATION CARBONE		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), adaptation, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	
Pilote	Cible	Partenaires
Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Exploitations agricoles	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57)

Contexte
La Surface Agricole Utile (SAU) de la collectivité représente 11 251 ha, ce qui correspond à la moitié de la superficie du territoire de la CCAM. Or, ces surfaces séquestrent du carbone dans la biomasse et les sols, mais en quantités moindres que la plupart des surfaces naturelles ; c'est particulièrement vrai pour les cultures céréalières (63% de la SAU de CCAM) qui stockent bien moins de carbone que les prairies et les forêts. La séquestration du carbone dans les sols est possible à travers un changement des pratiques d'utilisation des terres : agroforesterie, utilisation de plantes de couverture, utilisation de composts et de fumiers. Les techniques agro-écologiques maintiennent la capacité de séquestration de carbone dans les sols et aident à lutter ainsi contre le réchauffement climatique.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Mettre en place des actions pour maintenir les prairies existantes	Maintenir les prairies du territoire (43% de surface agricole utile)	Surface de prairie (ha, %),
2	Encourager les pratiques d'intensification végétale (couvert végétal, plans de gestion des haies) pour améliorer l'entretien et la valorisation des éléments bocagers, lutter contre l'érosion des sols et produire de la biomasse végétale	Accompagner 21 exploitations par an	Surface de couvert végétal (ha, %), surfaces de haies (ha, %) Production de biomasse (m3)

Calendrier & budget			
	Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	5 000€	0,1 ETP
2	2024-2030	5 000€	0,1 ETP

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie liée au secteur agricole (GWh) Emissions de GES du secteur agricole (tCO2e) Emissions de polluants atmosphériques du secteur agricole (t)	Surface agricole par activité, ex : prairie (ha, %) Surface d'espace agricole artificialisé (ha/an) Emissions de pesticides (t/an) Surface agricole certifiée Haute Valeur Environnementale (%)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Évitement : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel. • Réduction : Tenir compte des possibles impacts sur le paysage occasionnés dans le choix des changements de pratiques agricoles à promouvoir (développements des haies, changements de cultures...). • Réduction : Pour la végétalisation, privilégier des essences adaptées au climat local, optimiser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage, en adaptant la fréquence et la quantité aux essences et aux conditions climatiques. • Compensation : Dans le cas où des habitats naturels doivent être détruits, assurer le transfert des espèces vers d'autres sites en recréant des conditions similaires pour la biodiversité (nature des sols, végétations...).

2.5 Axe 5 : Tourisme

AXE 5 : TOURISME

5.1 Développer le Tourisme Vert

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone sur le territoire

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :



Dans le secteur agricole, entre 2012 et 2030 :

- -9% de consommation d'énergie
- -32% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur des transports, entre 2012 et 2030 :

- -19% de consommation d'énergie finale
- -38% des émissions de gaz à effet de serre



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NOx
- -66% d'émissions de PM10
- -72% d'émissions de PM2,5
- -74% d'émissions de COVNM



Fiche Action	5.1	AXE 5 : TOURISME
DEVELOPPER LE TOURISME VERT		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Agriculteurs, Entreprises touristiques, Artisans	Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57), Office de tourisme, Chambre d'agriculture de Moselle, CCI57, CMA57

Contexte			
L'écotourisme (ou tourisme vert) consiste à proposer des activités touristiques ayant un faible impact écologique et centrées sur la découverte de l'environnement naturel. Il peut s'agir de la découverte en immersion de l'environnement et des activités agricoles, on parle alors d'agro-tourisme, mais aussi de valoriser les activités touristiques dans l'environnement naturel (tant que celles-ci n'ont pas d'impact nocif sur le milieu). Promouvoir l'écotourisme passe donc par le développement de l'offre en activités touristiques de ce type, qu'elles soient gratuites ou non, ainsi que par la mise en valeur de l'environnement pour améliorer son attractivité.			
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi	
1 Promouvoir l'agritourisme et tourisme viticole (visite de fermes/exploitations, produits du terroir)	Développer l'agritourisme et tourisme viticole sur 5 à 10 fermes/exploitations	Nombre de fermes/exploitations proposant de l'agro-tourisme	
2 Diversifier l'offre touristique autour du tourisme vert et familial, en lien avec la Moselle, le Luxembourg et l'Allemagne	Développer le tourisme vert sur les 26 communes	Nombre d'offres de parcours d'écotourisme proposées par les offices	
3 Réaliser un sentier de randonnée thématique ayant comme objet la biodiversité et les sites remarquables (Espaces Naturels Sensibles...) Concevoir et réaliser une signalétique pédagogique.	Améliorer l'attrait touristique du territoire, tout en valorisant l'environnement sur les 26 communes	Avancement de la réalisation de la signalétique sur le sentier (km, nb de signalétique)	

Calendrier & budget			
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	
1 202X-202X	€		
2 202X-202X	15 000 € de promotion		
3 202X-202X	€		

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie liée au secteur tertiaire et au transport (GWh) Emissions de GES du secteur tertiaire et du transport (tCO2e) Emissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire et du transport (t)	Part modale des déplacements touristiques (%) Pouvoir de réchauffement global par habitant (PRG/hab) Impact sur les paysages et le patrimoine

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire. Évitement : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel.

2.6 Axe 6 : Environnement et déchets

AXE 6 : ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

6.1	Optimiser la collecte des déchets
6.2	Définir et mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
6.3	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de réduction des déchets
6.4	Accroître la valorisation énergétique et matière des déchets
6.5	Poursuivre la mise en œuvre de la GEMAPI pour préserver et renaturer les milieux aquatiques
6.6	Valoriser la bonne gestion des paysages
6.7	Valoriser la bonne gestion des sites naturels pour préserver la biodiversité et la qualité des milieux naturels
6.8	Sécuriser l'accès à l'eau et développer une gestion raisonnée de la ressource

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Développement des productions biosourcées non alimentaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone sur le territoire

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :



Dans le secteur industriel, entre 2012 et 2030 :

- -13% de consommation d'énergie finale
- -35% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur des transports, entre 2012 et 2030 :

- -19% de consommation d'énergie finale
- -38% des émissions de gaz à effet de serre



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NO_x
- -66% d'émissions de PM₁₀
- -72% d'émissions de PM_{2,5}
- -74% d'émissions de COVNM

Fiche Action	6.1	AXE 6 : Environnement et Déchets
OPTIMISER LA COLLECTE DES DECHETS		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Réduction de la consommation énergétique, Atténuation (GES), Qualité de l'air	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	Habitants Entreprises	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, éco-organismes, AMORCE, Région Grand Est

Contexte			
Entre 2020 et 2025, La CCAM se fixe comme objectif de réduire de 25 % les quantités d'ordures ménagères collectées et enfouies, d'augmenter de 20 % les déchets recyclables triés et d'augmenter de 15 % les apports de déchets recyclables en déchèterie. Améliorer la performance du système de collecte des déchets permet à la fois de réduire les coûts pour la collectivité mais également d'en améliorer le traitement. La collectivité mobilisera des instruments économiques tels que la tarification incitative ou la redevance spéciale. En effet la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 impose, dans son article 70, de déployer un financement incitatif pour le service public des déchets. La CCAM a initié la tarification incitative dès 2023. Le principe de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères évolue et intègre une part variable liée à la quantité de déchets produits par chaque foyer. Connaître le coût du service de gestion de déchets et pouvoir le comparer à d'autres postes de son budget peut inciter à chercher des solutions pour faire diminuer ce coût, notamment en évitant de produire des déchets.			
Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Poursuivre et améliorer les performances de la collecte sélective à la source	Réduire de -25% le volume d'ordures ménagères et assimilés par rapport 2020	Réduction du volume d'ordures ménagères (t, %)
2	Déployer la tarification incitative contribuant à réduire les ordures ménagères	Déploiement des dispositifs de puce sur l'ensemble des bacs sur les 26 communes	Comptabilisation des levées de bac (nb/semaine)
3	Passer les professionnels en redevance spéciale : - recensement - évolution du modèle de facturation vers le bac - redevance spéciale incitative	Réduire de -11% le volume des déchets produits par les entreprises par rapport à 2015	Réduction du volume des déchets entreprises (t, %)

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	5000€	0,2 ETP
2	2024-2030	10 000€	1 ETP
3	2024-2030	15 000€	0,3 ETP

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie liée au secteur des déchets (GWh) Emissions de GES (tCO ₂ e) Emissions de polluants atmosphériques (t)	Production de déchets (kg) Traitement ou valorisation de déchets (kg)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.

Fiche Action	6.2	AXE 6 : Environnement et Déchets
DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLDPMA)		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Réduction de la consommation énergétique, Atténuation (GES), Qualité de l'air	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Habitants	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, Association Lorraine Energie Renouvelable, AMORCE, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57)

Contexte			
L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. La prévention des déchets auprès des particuliers nécessite d'agir sur la prise conscience des enjeux environnementaux de la gestion des déchets. Cette prise de conscience est la première étape vers un changement de comportement. La réduction des déchets s'appuie également sur le développement d'une économie circulaire, favorable au réemploi et à l'allongement de la durée d'usage des objets.			
Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Développer des actions de sensibilisation au « zéro déchet » à destination des habitants et visiteurs (ex. familles zéro déchet)	Accompagner 50 ménages par an et/ou organiser des animations sur les 26 communes	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'individus sensibilisés
2	Encourager les filières de réemploi en déchetterie	Développer le dispositif dans les déchetteries de 3 communes	Nombre de filières mises en place Volume de déchets réemployés
3			

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2025	28€/habitant pour la mise en place de la TI	1 ETP pour assurer l'accueil des usagers et la facturation
2	2024-2030	5000 €	0,1 ETP
3			

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie liée au secteur des déchets (GWh) Emissions de GES (tCO ₂ e) Emissions de polluants atmosphériques (t)	Production de déchets (kg) Traitement ou valorisation de déchets (kg)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.

Fiche Action	6.3	AXE 6 : Environnement et Déchets
ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE REDUCTION DES DECHETS		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES)	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Agents Elus	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, Conseil départemental de Moselle (CD57), AMORCE, ADEME, ISDND, Région Grand Est

Contexte		
La mise en œuvre d'une réduction de la production des déchets et leur meilleur traitement à l'échelle du territoire implique de faire appliquer des mesures qui sont, en grande partie, applicables à la collectivité elle-même et ses agents. Par ailleurs, faire démonstration de l'exemplarité de la collectivité constitue un signal important pour que les différents acteurs du territoire acceptent de mettre en œuvre sérieusement les mesures du PCAET. Il s'agit donc de sensibiliser les agents et élus sur les bonnes pratiques, économiser les déchets papiers par la numérisation des documents et d'établir des recommandations pour l'événementiel co-responsable.		
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Sensibiliser et former les agents et élus de la collectivité sur les bonnes pratiques en termes de gestion des déchets	Accompagner le changement de pratiques en gestion des déchets auprès des 80 agents et 51 élus	Nombre d'ateliers de sensibilisation Nombre d'agents et élus sensibilisés
2 Numérisation systématique des documents pour réduire le volume de déchets papiers	Réduire de -11% le volume des déchets produits par les entreprises par rapport à 2015	Volume de déchets papiers (t ou m3, %)
3 Concevoir un guide de recommandations pour l'événementiel éco-responsable et zéro-déchet (ex. événements culturels, sportifs, forum...)	Accompagner les associations dans la réduction de leur impact en termes de déchets sur les 26 communes	Volume de déchets associés aux événements (t ou m3, %)

Calendrier & budget			
	Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	4000€	0,1 ETP
2	2024-2030	0€	0
3	2024-2030	4000€	1 mois de mission

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie liée au secteur des déchets (GWh) Emissions de GES liée au secteur des déchets (tCO2e) Emissions de polluants atmosphériques (t)	Production de déchets (kg) Traitement ou valorisation de déchets (kg)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.



Fiche Action	6.4	AXE 6 : Environnement et Déchets
ACCROITRE LA VALORISATION ENERGETIQUE ET MATIERE DES DECHETS		

OBJECTIF STRATEGIQUE		Atténuation (GES), Production EnR
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (service transition énergétique)	Agriculteurs Habitants	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, CD57, AMORCE, ADEME, ISDND, Association LER, GRDF, Chambre d'Agriculture de Moselle, CCI57, CMA57, Région Grand Est

Contexte
Lorsque les solutions de réduction ou de réemploi ne sont plus adaptées, les déchets peuvent néanmoins être valorisés d'abord pour leur matière, ensuite pour leur potentiel énergétique. La valorisation énergétique des déchets permet de réduire la dépendance des territoires en énergie et de maximiser leurs productions d'énergie. Les déchets organiques peuvent aussi faire l'objet soit d'une valorisation de la matière organique et/ou de l'énergie. Le gisement de biomasse sur le territoire est constitué de l'activité agricole (résidus de blés ou de colza, fumier de bovins), de la production de déchets ménagers organiques et du traitement des eaux usées (boues de STEP). Le gisement identifié sur le territoire s'élève à 49,4 GWh/an, soit 5 fois la production actuelle s'élevant à 10 GWh/an. Solution ultime mais néanmoins indispensable au traitement des flux de déchets de la collectivité, l'installation d'Aboncourt doit pouvoir continuer à fournir ce service indispensable aux habitants à court terme. L'évolution du site reposera sur le développement d'une renaturation, en coexistence avec le développement du potentiel de production EnR (photovoltaïque au sol) possible sur ces terrains déjà anthropisés.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Soutenir l'émergence de projets sur le territoire en développant des partenariats territoriaux pour sécuriser les intrants	Accompagner le développement de la méthanisation sur Metzervisse (ZAE nR biogaz)	Volume d'intrants valorisés (t, %)
2 Vente de composteurs aux particuliers	Réduire le volume de 30% les OM par le tri des biodéchets (- 104 kg/an)	Volume de biodéchets valorisés (t, %)
3 Production d'ENR sur Aboncourt : optimiser le site, aspect énergétique et écologique	Lancer un AMI et sélectionner un opérateur pour monter une société de projet de centrale photovoltaïque de 15 hectares	Production EnR (GWh, Nm3 de gaz)

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	202X-202X	€	
2	2024-2026	€	
3	2024-2025	250 k€ d'investissement dans la future SPV	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Production d'énergie finale EnR du secteur agricole et déchets (GWh) Emissions de GES du secteur agricole et déchets (tCO2e) Emissions de polluants du secteur agricole et déchets (tCO2e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)	Production de déchets (kg) Traitement ou valorisation de déchets (kg) Impact sur le patrimoine et les paysages Surface artificialisée (ha, %) Espèces patrimoniales faune et flore (nb) Pollutions des sols

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• <u>Évitement</u> : En raison du risque technologique posé par l'explosion du méthane, les méthaniseurs doivent se trouver à distance des autres bâtiments et milieux naturels. • <u>Compensation</u> : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.

Fiche Action	6.5	AXE 6 : Environnement et Déchets
POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI POUR PRÉSERVER ET RENATURER LES MILIEUX AQUATIQUES		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service environnement)	Communes	Syndicats des cours d'eau, comité de bassin, AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), Région Grand Est, Moselle Aval, les EPAGE, DDT57

Contexte			
Dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le programme prévisionnel d'investissements visant à la restauration et la conservation de zones humides, au reméandrage et à la restauration d'espaces de mobilité des cours d'eau (volet GEMA) doit être poursuivi. Selon l'état initial de l'environnement du PCAET de la CCAM, le territoire de la CCAM est fortement concerné par des zones potentiellement humides, situées essentiellement dans les vallées des cours d'eau du secteur et représentant environ 40% de la superficie du territoire. Le diagnostic réalisé en 2010 a permis d'inventorier 164 mares et 543 ha de zones humides « avérées » (soit 2% du territoire). »			
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi	
1 Protéger les zones humides	Protéger les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire)	Surface de zone humide restaurée / préservée (ha, %)	
2 Poursuivre les partenariats avec les syndicats de cours d'eau pour mettre en œuvre la politique GEMAPI	Animer la démarche GEMAPI en partenariat avec les 3 syndicats de cours d'eau du territoire	Nombre de plans d'action existants dans les conventions avec les syndicats	

Calendrier & budget			
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	
1 2024-2030	5000€	0,5 ETP	
2 2024-2030	5000€	0,1 ETP	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Séquestration carbone des sols des milieux humides (t, %) Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols naturels	Impact sur le patrimoine et les paysages Surface de zones humides (ha, %) Surface de zones humides artificialisées (ha, %)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.

Fiche Action	6.6	AXE 6 : Environnement et Déchets
VALORISER LA BONNE GESTION DES PAYSAGES		



OBJECTIF STRATEGIQUE		Qualité de l'air, Adaptation au changement climatique Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service environnement, Service développement économique)	Communes Habitants Aménageurs Associations	Réseau Natura 2000, CENL, CAUE, Conseil Départemental de Moselle (CD57), DDT57

Contexte		
Véritable visage de la collectivité, le paysage est l'expression de son organisation spatiale et est porteur d'un esthétisme déterminant dans l'identité du territoire, ce qui justifie d'en préserver la valeur. Pour cela, il peut être pertinent d'engager une étude de Plan paysage et de sensibiliser les communes à la gestion durable de leurs espaces verts. Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.		
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Engager la mise en valeur et un plan d'action sur les paysages	Réaliser le plan paysage	Etat d'avancement du plan paysage
2 Sensibiliser les communes pour une gestion différenciée et durable des espaces verts	Classifier les espaces verts en catégories Adapter les pratiques de gestion sur les 26 communes	Rédaction de plan de gestion différenciée Nombre de réunions d'information à destination des communes, Surface des espaces verts gérée (m², %)

Calendrier & budget			Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2030	€		Séquestration carbone des sols des milieux naturels (t, %)	Surface d'espaces verts (ha, %)
2 2024-2030	€		Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols naturels	Impact sur le patrimoine et les paysages
3 2024-2030	€			

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Réduction : Pour la végétalisation, privilégier des essences adaptées au climat local, optimiser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage, en adaptant la fréquence et la quantité aux essences et aux conditions climatiques.

Fiche Action	6.7	AXE 6 : Environnement et Déchets
VALORISER LA BONNE GESTION DES SITES NATURELS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Qualité de l'air, Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service environnement)	Communes Habitants Aménageurs Associations	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, AERM, Territoire Engagé pour la Nature, CAUE, Réseau Natura 2000, DDT57

Contexte		
D'après l'état initial de l'environnement du PCAET de la CCAM, le territoire de la CCAM compte 1 site Natura 2000, 19 Zones Naturelles d'Inventaire Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2, et 4 Espaces Naturels Sensibles (ENS) mais aucun d'arrêté de protection de biotope (APB) ni de Parc Naturel Régional (PNR). La bonne gestion des sites naturels est nécessaire à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels qui l'hébergent, tout en les valorisant sur le long terme et en assurant la « renouvelabilité » des ressources naturelles exploitées. Cette problématique est notamment cadrée pour les milieux forestiers par le Plan Régional de la Forêt et du Bois de la région Grand Est (PRFB), qui prévoit de gérer durablement la forêt et la ressource forestière, par exemple en préservant la forêt dans le souci de la multifonctionnalité, en restaurant/maintenant l'équilibre sylvo-cynégétique, ou en prévenant et luttant contre les risques qui pèsent sur le milieu.		

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Sensibiliser les populations sur les Espaces Naturels Sensibles, les zones Natura 2000 et les enjeux de préservation de la biodiversité	Améliorer la connaissance des habitants de la biodiversité du territoire sur les 26 communes	Nombre d'ateliers de sensibilisation Nombre d'habitants touchés par les actions de sensibilisation
2	Mettre en œuvre la trame verte et bleue avec plantations de haies et d'alignement d'arbres	Enrayer l'érosion de la biodiversité sur les 26 communes	Longueur de haies d'arbres plantés (m)
3	Protéger les espaces naturels remarquables et la faune locale	Réduire la destruction des habitats naturels dans le site Natura 2000, les 19 ZNIEFF type 1 et 1 ZNIEFF type 2 et les 4 ENS	Projets prévoyant des zones de protection (nb, par commune) Surface de zone de protection (ha, %)

Calendrier & budget			
	Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2030	€	0.25 ETP
2	2024-2030	€	
3	2024-2030	€	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Séquestration carbone des sols des milieux naturels (t, %) Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols naturels	Surface boisée plantée (ha, %),

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.



Fiche Action	6.8	AXE 6 : Environnement et Déchets
SECURISER L'ACCES A L'EAU ET DEVELOPPER UNE GESTION RAISONNEE DE LA RESSOURCE		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service environnement)	Communes Aménageurs Agriculteurs	AERM, Syndicats des cours d'eau et eau potable-assainissement, comité de bassin, les EPAGE, agriculteurs, associations, écoles, DDT57

Contexte			
La gestion de l'eau est un enjeu primordial de l'atténuation et de l'adaptation des territoires. Une gestion durable de la ressource favorise la résilience en permettant de régénérer les sols, la végétation et de maintenir au mieux la disponibilité de la ressource pour la consommation humaine des habitants et la production agricole lors des périodes de stress hydrique. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse prévoit des dispositions pour améliorer cette gestion intégrée de l'eau du territoire. La gestion de l'eau peut notamment être améliorée sur le territoire par une hydrologie régénérative des mares et la sensibilisation des populations à la préservation de la ressource. Selon l'état initial de l'environnement du PCAET, le territoire de la CCAM est concerné par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhin – Meuse, qui définit des objectifs de bon état écologique en 2027 sur 3 masses d'eau (Canner, Bibiche, Moselle à Thionville). En outre, le territoire compte les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire).			
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi	
1 Favoriser l'Hydrologie régénérative (restauration des mares temporaires et forestières)	Restaurer le cycle de l'eau sur les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire)	Débits d'étiage Cours d'eau restaurés (m ou km) Zones humides restaurées (m²)	
2 Sensibiliser à l'usage de l'eau et à sa préservation	Accompagner le changement de pratiques des habitants et agriculteurs (a minima 50 ménages par an et 21 exploitations agricoles par an)	Nombre d'animations sur l'usage de l'eau Nombre de personnes sensibilisées	

Calendrier & budget			Indicateurs d'impact	
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains	Climat-air-énergie	Environnement
1 2024-2030	€		Séquestration carbone des sols des milieux humides (t, %) Emissions de GES liés à l'artificialisation des sols (t, %)	Surface de zones humides (ha, %) Surface de zones humides artificialisées (ha, %) Prélèvement en eau (m3) ou état quantitatif des masses d'eau Etat qualitatif des masses d'eau
2 2024-2030	€			

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
Pas de mesure ERC requise.

2.7 Axe 7 : Énergie

AXE 7 : ENERGIE	
7.1	Développer une politique de sobriété énergétique
7.2	Favoriser un mix énergétique diversifié et durable
7.3	Assurer l'exemplarité de la collectivité de l'Arc Mosellan en matière de transition énergétique
7.4	Développer la production de chaleur renouvelable
7.5	Favoriser la solarisation des bâtiments et parkings
7.6	Favoriser les dispositifs de chauffage haute performance

Cet axe répond aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduction de la consommation énergétique
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Développement des productions biosourcées non alimentaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Préservation/amélioration de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et de la séquestration de carbone sur le territoire

Cet axe contribue à l'atteinte des objectifs suivants :

Contribue à atteindre les objectifs :



Dans le secteur résidentiel, entre 2012 et 2030 :

- -24% de consommation d'énergie finale
- -48% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur tertiaire, entre 2012 et 2030 :

- -24% de consommation d'énergie
- -52% des émissions de gaz à effet de serre



Dans le secteur de l'énergie :

- X 1,8 la **production d'énergie renouvelable** entre 2012 et 2030
- Soit 40% des consommations totales couvertes par des EnR&R en 2030



En lien avec l'action des autres secteurs d'activités, entre 2005 et 2030 :

- -91% d'émission de SO²
- -69% d'émissions de NO_x
- -66% d'émissions de PM₁₀
- -72% d'émissions de PM_{2,5}
- -74% d'émissions de COVNM

Fiche Action	7.1	AXE 7 : ÉNERGIE
DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE SOBRIETE ENERGETIQUE		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Réduction de la consommation d'énergie finale	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Collectivité, Habitants	ADEME, Chambre d'agriculture 57, Communes de la CCAM, Région Grand Est, EDF, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57

Contexte
La réduction des consommations d'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique. Les infrastructures d'une collectivité requièrent des consommations énergétiques, notamment pour la signalisation et l'éclairage. En moyenne, l'éclairage public atteint 40 % de la consommation d'électricité d'une collectivité, selon ENEDIS. La sobriété énergétique rend nécessaire la réduction de ces consommations énergétiques tout en garantissant un niveau de service public et le sentiment de sécurité requis par les habitants. Selon les retours d'expériences du CEREMA, la mise en œuvre de technologies modernes telles que la LED et la télégestion peuvent conduire à une réduction significative de la consommation énergétique. Il existe également un enjeu environnemental associé à la réduction de la pollution lumineuse provenant de l'éclairage public, qui perturbe la faune nocturne. La mise en place d'une démarche de trame noire vise à réduire cette pollution lumineuse. Cette approche est axée sur la protection et la restauration des environnements naturels nocturnes.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Améliorer les performances de l'éclairage public	Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public de -30% entre 2012 et 2030	Part des éclairages publics rénovés ; Conso énergétique de l'éclairage public (MWh)
2 Mettre en place une trame noire pour améliorer l'éclairage public	Réaliser une étude de préfiguration d'une trame noire sur les 26 communes	Cartographie de la trame noire sur le territoire
3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics	Réduire la consommation énergétique de -40% entre 2010 et 2030 (objectif du Décret tertiaire) pour les bâtiments concernés	Etiquette/Classe énergétique (DPE) des bâtiments publics ; Conso énergétique des bâtiments publics (MWh)

Calendrier & budget		
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1 202X-202X	600€ par point lumineux	
2 202X-202X	15 k€ pour une étude Trame Noire	
3 202X-202X		

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie finale EnR du secteur tertiaire (GWh) Emissions de GES (tCO2e)	Espèces patrimoniales faune et flore (nb)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• <u>Évitement</u> : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel.

Fiche
Action

7.2

AXE 7 : ÉNERGIE
FAVORISER UN MIX ENERGETIQUE DIVERSIFIE ET DURABLE


OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Entreprises, Agriculteurs, Communes	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, ADEME, Association LER, CEREMA, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57

Contexte

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire est une condition sine qua non pour mener à bien une transition énergétique. La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe pour la France un objectif de 33 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030, ce qui demande encore un effort significatif de la part de la collectivité.

Le développement des EnR s'appuie sur la mobilisation des différents gisements énergétiques présents sur le territoire. La Loi APER incite les communes à définir des zones d'accélération d'énergies renouvelable pour signaler leurs priorités de développement par filière. La consultation des Open data montre que certaines filières EnR présentent un potentiel sur certaines zones propices (ex. Potentiel de développement réseau de chaleur selon EnRezo). L'EPCI peut affiner la stratégie énergétique au travers d'études d'opportunités voire de préfaisabilité. La collectivité a un rôle à jouer pour encourager la réflexion des parties prenantes, financer et mettre en œuvre des moyens diversifiés de production d'énergie renouvelable.

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Etudier le potentiel de mini réseaux de chaleur	Réaliser une étude de préfaisabilité réseaux de chaleur sur les communes de Guenange et Veckring	Nombre de réseaux potentiels identifiés
2	Engager une réflexion sur l'agrivoltaïsme sur le territoire	Réaliser une étude de potentiel sur l'agrivoltaïsme Définir une doctrine sur l'agrivoltaïsme avec les acteurs	Surface éligible aux installations agrivoltaïques ; Puissance installée (MW)
3	Suivre la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR) et les projets s'y développant	Accélérer le déploiement des EnR&R sur les 26 communes	Nombre de ZAEEnR sur le territoire de la CCAM, nombre de projets développés sur les ZAEEnR

Calendrier & budget

	Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1	2026-2027	15-20 k€	10 j de pilotage de l'étude
2	2024-2026	15 k€	15 j de pilotage
3	2024-2028	-	-

Indicateurs d'impact

Climat-air-énergie	Environnement
Production d'énergie finale EnR par secteur (GWh), Emissions de GES (tCO2e), Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)	Surface artificialisée (ha, %) Espèces patrimoniales faune et flore (nb) Pollutions des sols

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

- **Réduction** : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»).
- **Évitement** : En raison du risque technologique posé par l'explosion du méthane, les méthaniseurs doivent se trouver à distance des autres bâtiments et milieux naturels.
- **Compensation** : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité.
- **Compensation** : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.

Fiche Action	7.3	AXE 7 : ÉNERGIE
ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Tous services)	Collectivité, Communes	Communes de la CCAM, PNLHI, ADEME, Région Grand Est, CD57, Association LER (Lorraine Energies Renouvelables), DDT57

Contexte		
La collectivité se doit d'être moteur de changement pour son territoire et garante des engagements pris en faveur de la transition énergétique. Son exemplarité doit passer d'une part par la mobilisation des bâtiments et terrains communaux et intercommunaux pour favoriser l'installation de moyens de productions d'EnR, et d'autre part par la sensibilisation de ses agents à leur rôle dans la transition énergétique.		
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Développer la production d'énergie renouvelable (solaire PV et thermique) sur les bâtiments et terrains communaux	Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050	Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)
2 Sensibiliser et former les agents aux écogestes	Réduire la consommation énergétique, les émissions et les déchets des 80 agents	Part des agents ayant reçu une formation aux écogestes

Calendrier & budget		
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1 202X-202X	643 k€	
2 202X-202X	3k€ d'ateliers écogestes + Communication	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie finale EnR du secteur tertiaire (GWh) Emissions de GES (tCO2e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%)	Impact sur le patrimoine et les paysages Qualification énergétique du bâti (% des classes énergétiques)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• <u>Réduction</u> : Le risque de pollution découlant de la fin de vie des batteries et autres appareils technologiques doit être pris en compte en s'assurant de leur retraitement dans le respect des normes. • <u>Compensation</u> : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité.

Fiche Action	7.4	AXE 7 : ÉNERGIE
DEVELOPPER LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Entreprises, Habitants	ADEME Fonds Chaleur, Association LER, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ONF, Forêts privées, Chambre d'agriculture de Moselle, Exploitations agricoles, CCI57

Contexte

Dans le seul secteur résidentiel, la production de chaleur (chauffage, ECS et cuisson) représente environ 270 GWh d'énergie consommée, soit 83% du total pour ce secteur. Or, les énergies fossiles (gaz et fioul) alimentent le chauffage de la majorité des logements de la CCAM (61% des logements). La substitution des énergies fossiles par une production de chaleur renouvelable constitue donc un enjeu énergétique majeur pour la CCAM. Cette chaleur renouvelable peut provenir de :

- Le bois-énergie ou la combustion de biomasse, généralement l'EnR la mieux implantée chez les particuliers ; Le renforcement de l'utilisation de la biomasse présente une opportunité pour le développement d'une filière de production locale de bois énergie.
- La géothermie, avec l'installation de PAC géothermiques dont l'efficacité énergétique est bien meilleure ;
- Le solaire thermique, principalement utilisé pour l'eau chaude sanitaire, mais également pour le chauffage

Mesures		Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1	Réaliser une étude de potentiels sur les filières géothermiques	Réaliser une étude sur les gisements géothermiques	Gisement géothermique sur le territoire (MWh)
2	Favoriser le développement du solaire thermique sur les sites grands consommateurs de chaleur	Installer de la production EnR thermique sur deux sites grands consommateurs (ex. EHPAD et gymnase)	Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)
3	Développer la valorisation énergétique biomasse à partir de la production locale de bois forestier, déchets et des haies	Accroître la production Bois énergie sur le territoire de 40% par rapport à 2012 à horizon 2030	Volume de biomasse et de bois-énergie produit sur le territoire (m³)

Calendrier & budget			
Calendrier		Budget estimé	Moyens humains
1	2024-2025	10 k€	
2	2025-2030	10k€ par études de faisabilité	
3	202X-202X	€	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Production d'énergie finale EnR (GWh) Emissions de GES (tCO2e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%) Emissions de polluants atmosphériques (t)	Surface artificialisée (ha, %) Impact sur le patrimoine et les paysages Pollutions des sols Pollution des eaux

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

- **Réduction** : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»).
- **Réduction** : Le risque de pollution découlant de la fin de vie des batteries et autres appareils technologiques doit être pris en compte en s'assurant de leur retraitement dans le respect des normes.
- **Évitement** : En raison du risque technologique posé par l'explosion du méthane, les méthaniseurs doivent se trouver à distance des autres bâtiments et milieux naturels.
- **Compensation** : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.



Fiche Action	7.5	AXE 7 : ÉNERGIE
FAVORISER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PAR LA SOLARISATION DES BATIMENTS ET PARKINGS		

OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Associations, Entreprises, Habitants	Communes de la CCAM, ADEME, Entreprises, Association LER, Région Grand Est, CD57, DDT57, CCI57, CMA57, ENEDIS, GRDF, autres gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie

Contexte
La filière solaire photovoltaïque produit 1,45 GWh sur le territoire de la Communauté de Communes, en 2019. Cette production a encore une très nette marge de progression puisque le gisement potentiel de la CCAM s'élève à 163 GWh, les projets de développement de cette énergie doivent donc être encouragés. Le solaire photovoltaïque peut être installé sur toitures, sur ombrières ou au sol. La loi d'accélération des EnR de 2023 vient renforcer les obligations ainsi que les opportunités de développement sur des terrains anthropisés. La collectivité peut informer les propriétaires de surfaces artificialisées (parkings par exemple) sur les obligations et modalités de montage de projets d'ombrières ou les propriétaires de bâtiments présentant de grandes surfaces de toiture. La collectivité souhaite s'appuyer sur la mobilisation des citoyens et des acteurs du territoire pour le développement des projets. Elle souhaite encourager les projets d'énergie citoyenne sur le territoire.

Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi
1 Développer la production d'énergie sur les grandes toitures des bâtiments	Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050	Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)
2 Encourager les projets participatifs citoyens	Promouvoir la création d'une société de projet EnR citoyenne sur le territoire via un AMI	Nombre de projets citoyens accompagnés ; Puissance installée par ces projets (MW)
3 Informer les entreprises sur les obligations de solarisation sur ombrières ou de végétalisation de parkings (loi accélération des EnR)	Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050	Surface de parkings privés solarisés (m²) ; Surface de parkings privés végétalisés (m²)

Calendrier & budget		
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1 2026-2030	Selon ADEME 1 080 €HT de CAPEX par kWc installé	
2 2025-2028	20 k€ d'études préalables Entre 25 et 49% de prise de participation au capital de la SPV	
3 2024-2026	Budget communication 3k€ (à mutualiser avec les petits déjeuners PCAET)	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Production d'énergie finale EnR (GWh) Emissions de GES (tCO2e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%) Emissions de polluants atmosphériques (t)	Surface artificialisée (ha, %) Espèces patrimoniales faune et flore (nb) Pollutions des sols Pollution des eaux Production de déchets (kg) Traitement ou valorisation de déchets (kg)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Réduction : Le risque de pollution découlant de la fin de vie des batteries et autres appareils technologiques doit être pris en compte en s'assurant de leur retraitement dans le respect des normes. • Compensation : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité.

Fiche Action	7.6	AXE 7 : ÉNERGIE
FAVORISER LES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE HAUTE PERFORMANCE		



OBJECTIF STRATEGIQUE	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	
Pilote	Cible	Partenaires
CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Habitants, Copropriétés	PNLHI, ADEME, Association LER (Lorraine Energies Renouvelables), Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ADIL57

Contexte			
Selon le diagnostic du PCAET, le chauffage des logements est le 1^{er} poste de consommation dans le résidentiel (66%). 61% des logements sont chauffés à partir d'énergies fossiles (41% au gaz naturel et 20% au fioul), ce qui cause des émissions de GES importantes (3^e secteur le plus émetteur du territoire), une dépendance énergétique aux flux étrangers et une vulnérabilité à la variation des prix de l'énergie. L'investissement dans des systèmes de chauffage haute performance représente un levier majeur d'efficacité énergétique mais également de réduction des émissions de particules fines et des gaz à effet de serre.			
Mesures	Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi	
1 Soutenir la substitution des dispositifs de chauffage utilisant des énergies fossiles ou peu performants, vers des chauffages haute performance notamment biomasse	Substituer 50% des chauffages fioul à horizon 2030 Substituer 100% des chauffages fioul et remplacer 20% des chauffages gaz à horizon 2050	Part des dispositifs de chauffage renouvelés	
2 Communiquer sur les aides disponibles pour limiter le non-recours (Chèque énergie bois, Prime énergie, MaPrimeRénov...)	Information du public sur les dispositifs financiers pour la rénovation énergétique	Nombre de prospectus distribués aux habitants ; d'affichages réalisés	

Calendrier & budget		
Calendrier	Budget estimé	Moyens humains
1 2024-2030	22 k€ coup de pouce chauffage par an	
2 2024-2030	3 k€ de communication + convention SARE de 3,5k€ par an à	

Indicateurs d'impact	
Climat-air-énergie	Environnement
Consommation d'énergie du résidentiel (KWh) Production d'énergie finale EnR par filière (GWh) Emissions de GES (tCO2e) Taux de couverture EnR de la consommation énergétique (%) Emissions de polluants atmosphériques (t)	Impact sur le patrimoine et les paysages Surfaces de bois exploitées (ha, %)

Mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)
• Réduction : Prévenir le risque d'augmentation de la pollution de l'air liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»).

3. Suivi et évaluation du PCAET de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

3.1 Le suivi des actions du PCAET

Le Plan Climat étant une démarche territoriale, il s'agira de se doter collectivement de plusieurs outils de mesure et de pilotage qui répondent à la fois à des besoins internes, à des besoins territoriaux, mais qui rendent, par ailleurs, compte de la dynamique du territoire. Ainsi, au-delà de la gouvernance, plusieurs outils seront mis en place afin de permettre un suivi optimal du PCAET.

- **Le tableau de bord de suivi du programme d'actions :**

Le tableau de bord de suivi a vocation à être auto-porté par la CCAM. Il s'agit de travailler sur un tableau sous format Excel. Pour chaque fiche action, des indicateurs de suivi ont été identifiés, en cohérence avec le suivi environnemental de l'EES du PCAET. Les indicateurs de suivi permettent d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions (action lancée, en cours, terminée) mais également d'évaluer les effets de l'action au regard d'objectifs préalablement définis. Ainsi, un bilan annuel reprenant la majorité des indicateurs du tableau de bord pourra constituer une bonne base de suivi et de pilotage pour le plan climat.

- **Le tableau de bord stratégique du PCAET :**

Le tableau de bord stratégique reprendra l'ensemble de la stratégie et du plan d'actions du PCAET de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan. Les thématiques traitées dans ce premier tableau de bord permettent de relier la mise en œuvre opérationnelle des actions et l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie (réduction de la consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables et réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques...).

Dans ce cadre, le suivi et l'analyse régulière des indicateurs physiques notamment air-énergie-climat (en particulier à partir des données de l'observatoire régional d'ATMO Grand Est) mais aussi de la mobilisation du territoire viendront nourrir le bilan à trois ans et l'évaluation à six ans du plan climat, attendus par le Législateur (voir la section ci-après).

3.2 Les exercices évaluatifs du PCAET : l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale

Conformément à la réglementation, l'évaluation du PCAET de la CCAM sera réalisée en deux temps. Ainsi, l'évaluation à mi-parcours sera lancée au terme des 3 premières années de mise en œuvre du programme d'actions. Son organisation et les objectifs de ce premier temps d'évaluation seront définis au moins un an avant son lancement, afin d'assurer sa pleine réalisation. L'évaluation de mi-parcours aura pour principal objectif d'analyser la trajectoire suivie par le PCAET et, le cas échéant, de redéfinir ses objectifs pour assurer l'atteinte des objectifs.

Pour ce faire, l'analyse des données de l'observatoire régional d'ATMO Grand Est sera fondamentale pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs chiffrés du PCAET (analyse des indicateurs d'impacts ou indicateurs stratégiques au regard des objectifs). Cet exercice d'évaluation s'appuiera également sur les résultats du suivi mené annuellement (analyse des indicateurs d'actions ou indicateurs opérationnels), pour expliquer et contextualiser ces résultats. Un second temps d'évaluation sera réalisé au terme des 6 ans de mise en œuvre du programme d'actions. Son organisation et les objectifs d'évaluation poursuivis seront également définis au moins un an avant son lancement afin d'assurer sa concrétisation. L'évaluation à mi-parcours sera utilisée comme référentiel en sus des objectifs de la stratégie. Le mode opératoire sera similaire au précédent exercice évaluatif mais sera cette fois mené dans l'optique de décider d'une éventuelle révision ou reconduite du PCAET.

En fonction des enjeux et résultats environnementaux, une évaluation environnementale stratégique (EES) non réglementaire pourra également être considérée dans le cadre de cette évaluation PCAET. A ces égards, et afin de garantir la réussite de ces deux exercices évaluatifs, l'agent de la collectivité en charge du Plan Climat pourra être, le cas échéant, être assisté par un conseiller externe (Conseiller de la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » accrédité par l'ADEME, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage...).

4. Organisation de la gouvernance pour piloter la mise en œuvre du PCAET de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

4.1 Instances de gouvernance, rôle et composition

Le Plan Climat est un projet de territoire. À ce titre, il doit pouvoir être piloté par des instances représentatives qui dépassent le seul cadre de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan, coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

À l'image de la démarche de co-construction engagée lors de son élaboration, la gouvernance du PCAET s'articulera autour de plusieurs instances complémentaires :

- **Un comité technique (COTECH)**
 - Composition : élus, techniciens, porteurs et financeurs du PCAET et autres acteurs et partenaires associés à la mise en œuvre du PCAET
 - Mission principale : organiser le travail de production du suivi et de l'évaluation en lien avec les porteurs de projet et les services de la CCAM.
- **Un comité de pilotage (COPIL)**
 - Composition : élus communaux et communautaires (ex : membres de la commission en charge du PCAET) et représentants des partenaires institutionnels
 - Mission principale : Suivre l'état d'avancement et l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET, et proposer conseil communautaire les réorientations des actions et des objectifs en prévision de la révision du plan

4.2 Gouvernance et pilotage des actions

Chaque action du PCAET fait l'objet d'un suivi par la structure en charge de sa mise en œuvre (dénommée « Pilote » dans les fiches-actions) et les référents au sein des services de la CCAM. L'état d'avancement des actions et leurs indicateurs (définis dans les fiches action) sont remontés annuellement, ou plus fréquemment, par les pilotes d'action auprès de l'instance de suivi et de pilotage.

La gouvernance prévue pour la mise en œuvre du PCAET devra permettre la transversalité au niveau des services de la CCAM, l'articulation du travail avec les communes, les acteurs et partenaires du territoire, de faciliter les initiatives privées, associatives ou citoyennes qui contribuent aux objectifs de la stratégie Air-Climat-Énergie du territoire, et enfin, d'articuler la démarche avec les stratégies aux autres échelles territoriales (Projet de territoire, PTRTE, OPAH, Plan Mobilité...) et supra-territoriales (Région, Département, Etat...).

5. Annexes

5.1 Synthèse du programme d'actions du PCAET avec informations calendaires et budgétaires

5.1.1 Axe 1 : Population, urbanisme et habitat

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation, Réduction de la consommation énergétique	1.1 ACCOMPAGNER L'AMELIORATION DE L'HABITAT, EN PARTICULIER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	Renforcer la communication sur la transition dans l'habitat et le résidentiel, à destination des élus et des habitants.	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	PLNHI, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57), ANAH, ADEME, Bailleurs sociaux, ADIL57, CAUE 57, Syndics de copropriétés, Association LER	2024-2030	3 000€ de communications et d'animation	0.1 ETP (10 sessions par an)
			Accompagner les particuliers à la rénovation énergétique et à l'embellissement de leur logement avec l'appui de l'ADIL et le CAUE	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	PLNHI, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57), ANAH, ADEME, Bailleurs sociaux, ADIL 57, CAUE 57, Syndics de copropriétés, Association LER	2024-2030	370 k€	0.1 ETP (information)
			Cartographier les passoires énergétiques du territoire en réalisant des visites thermographiques.	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	PLNHI, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57), ANAH, ADEME, Bailleurs sociaux, ADIL57, CAUE 57, Syndics de copropriétés, Association LER	2026-2030	5 k€ d'achats de caméras	0.3 ETP consacré aux visites

Adaptation, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	1.2 LIMITER L'ARTIFICIALISATION EN DEVELOPPANT LE RECYCLAGE DU FONCIER EXISTANT	Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	EPF Grand Est, Région, CD 57, ANAH, Bailleurs sociaux, Communes de la CCAM, CAUE, Syndicat Mixte du SCOTAT	2024-2030	5 000€	0,1 ETP
		Animer l'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est sur le foncier disponible, locaux vacants, devenir des terrains militaires	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	EPF Grand Est, Région, CD 57, ANAH, Bailleurs sociaux, Communes de la CCAM, CAUE 57, Syndicat Mixte du SCOTAT	2024-2030	10 000€	0,5 ETP
Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	1.3 FAVORISER UN URBANISME DURABLE ET UNE MIXITE D'HABITAT	Transcrire les engagements climat-air-énergie (rénovation, adaptation, séquestration) dans les volets opposables des documents d'urbanisme (utilisation des OAP de PLU/Carte communale, SCOT)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, CD 57, Région Grand Est, CAUE 57, Syndicat Mixte du SCOTAT	2024-2030	5000€	1 mois pour assurer la retranscription
		Favoriser une répartition harmonieuse du nombre de logements sur le territoire en construisant sur chaque commune avec une mixité d'habitat et pour tout type de public	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, CD 57, Région Grand Est, CAUE 57, Syndicat Mixte du SCOTAT	2024-2030	1200€	-
		Promouvoir les référentiels de haute performance environnementale et énergétique et la conception bioclimatique dans les nouveaux aménagements	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, CD 57, Région Grand Est, CAUE 57, Syndicat Mixte du SCOTAT	2024-2030	À réaliser conjointement avec l'action 1	À réaliser conjointement avec l'action 1

	Qualité de l'air	1.4 FAVORISER UN SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR	Sensibiliser à la qualité de l'air extérieur (capteurs de mesure, modélisation...) dans le cadre du PPA3V et du plan air renforcé de la CCAM	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, PNLHI, ATMO Grand Est, DREAL Grand Est	2024-2030	15 000€	0,2 ETP
			Sensibiliser les communes au suivi de la qualité de l'air dans les ERP (établissements recevant du public)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, PNLHI, ATMO Grand Est, DREAL Grand Est	2024-2030	A définir	0,3 ETP
			Déployer un réseau de mesures de qualité de l'air en s'appuyant sur des capteurs citoyens	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, PNLHI, ATMO Grand Est, DREAL Grand Est	2024-2030	15 000€	0,1 ETP
	Réduction de la consommation énergétique, Atténuation (GES), Adaptation	1.5 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE SOBRIETE DES BATIMENTS	Développer un programme de rénovation des bâtiments publics	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Banque des territoires, ADEME, CEREMA, Région Grand Est, CD57, DDT57	2024-2030	150 000€	1ETP
			Intégrer dans les marchés les performances énergétiques des matériaux	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Banque des territoires, ADEME, CEREMA, Région Grand Est, CD57, DDT57	2024-2030	10 000€	0,1 ETP
			Créer un suivi des bâtiments et améliorer la sobriété de la communauté de communes (ex. éclairage des bâtiments)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Banque des territoires, ADEME, CEREMA, Région Grand Est, CD57, DDT57	2024-2030	80€/bât	0,5 ETP

5.1.2 Axe 2 : Mobilité professionnelle et infrastructure

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
AXE 2 : MOBILITE PROFESSIONNELLE ET INFRASTRUCTURES	Atténuation (GES), Qualité de l'air	2.1 DEVELOPPER LE COVOITURAGE	Mettre en place un schéma directeur des aires de covoiturage	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Plateformes d'autopartage (Blablacar Daily...), Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57)	2024-2026	1620 à 2170 € HT par place initialement non artificialisée (+3100€ HT signalétiques)	-
			Déployer le service BlaBlacar Daily sur le territoire	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Plateformes d'autopartage (Blablacar Daily...), Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil Départemental de Moselle (CD57)	2024-2026	Prime 100€ pour les primo-covoitureurs 10 000 € de signalétique et actions évenementielles	-

Maîtrise de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Qualité de l'air	2.2 FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS EN COMMUN	Engager une étude des besoins relative au transport en bus transfrontalier au départ de l'Arc Mosellan et favoriser cette mobilité	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, entreprises de transport, Luxembourg	202X-202X	-	-
		Développer des pôles d'échanges multimodaux en cœur de ville, accessibles aux centres de services de proximité	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, entreprises de transport, Luxembourg	202X-202X	-	-
		Développer la mobilité solidaire (personnes âgées, RSA, chômeurs, jeunes, apprentis, en insertion...) notamment en engageant une réflexion sur la tarification solidaire ou en mettant en relation des conducteurs et des passagers en difficulté	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, entreprises de transport, Luxembourg	202X-202X	-	-
		Développer la mobilité en secteur rural	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, entreprises de transport, Luxembourg	202X-202X		

	Maîtrise de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Qualité de l'air	2.3. ENCOURAGER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES HABITANTS A UNE MOBILITE PLUS SOBRE EN ENERGIE	Développer l'alternative à la voiture pour les écoliers et personnels des établissements	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Association LER, SMITU, écoles, associations de parents d'élèves, Association Vélo Mobilités Actives	2028-2030	-	-
			Organiser une semaine Défi Mobilité (trajet domicile école ou domicile travail)	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Association LER, SMITU, écoles, associations de parents d'élèves, Association Vélo Mobilités Actives	2024-2026	3 000 € d'animations	-

	Atténuation (GES), Qualité de l'air, réduction des consommations énergétiques	2.4 DEVELOPPER LES MODES ACTIFS ET DOUX	Favoriser les liaisons cyclables et piétonnes entre communes	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Communes de la CCAM, Région, CD57, Banque des territoires, ADEME, Association LER, EPCI limitrophes, Association Vélo Mobilités actives	202X-202X	5 900 000 €	-
			Améliorer la signalétique des pistes cyclables et leur balisage	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Communes de la CCAM, Région, CD57, Banque des territoires, ADEME, Association LER, EPCI limitrophes, Association Vélo Mobilités actives	-	-	-
			Développer les points labélisés « Accueil Vélo »	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	Communes de la CCAM, Région, CD57, Banque des territoires, ADEME, Association LER, EPCI limitrophes, Association Vélo Mobilités actives	-	-	-
	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Maîtrise de la consommation d'énergie	2.5 DEVELOPPER LA MOBILITE BAS CARBONE	Déployer des points de charges pour véhicules électriques	CCAM services) (Tous	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, SISDCODIP, Enedis, GRDF	2025-2028	7 à 10k€ par borne Subvention Advenir à solliciter	-
			Développer la mobilité verte (bus verts, vélos électriques en libre d'accès, etc.)	CCAM services) (Tous	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, Banque des territoires, SISDCODIP, Enedis, GRDF	2025-2029	-	-
	Atténuation (GES), Réduction de la consommation énergétique, Qualité de l'air	2.6 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE MOBILITE DURABLE	Décarboner la flotte de véhicules de la collectivité par le passage à l'électrique ou aux biocarburants	CCAM services) (Tous	SMITU, Région Grand-Est, Opérateurs mobilité transfrontaliers	202X-202X	-	-
			Sensibiliser sur l'écoconduite	CCAM services) (Tous	SMITU, Région Grand-Est, Opérateurs mobilité transfrontaliers	2026-2027	8 k€ de formation	-

5.1.3 Axe 3 : Économie-Commerce-Artisanat

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT	Réduction de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Adaptation	3.1 SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX DU PCAET	Accompagner les commerces de proximité dans leur modernisation, leur rénovation, leur embellissement [et la revalorisation de locaux vacants]	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, CCI57, CMA57, Région Grand Est	2024-2030	3500 € par an dans le cadre de la convention SARE	-
			Déployer un programme d'animations et de communication à destination des entreprises pour les sensibiliser	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, CCI57, CMA57, Région Grand Est	2024-2030	3 k€ de budget animations et communication	-
			Mettre en place les Écodéfis en partenariat avec la CMA et la CCI	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, CCI57, CMA57, Région Grand Est	2024-2030	5 000 €	0.3 ETP

Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	3.2 ACCOMPAGNER LES PETITES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE POUR REDUIRE LEUR FACTURE D'ENERGIE	Créer une subvention coup de pouce pour soutenir les entreprises de petit tertiaire investissant dans une solution vertueuse pour la TEE	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, CCI57, CMA57, ADEME, Conseil départemental de Moselle (CD57), Région Grand Est, Fédérations professionnelles, ENEDIS, GRDF	2024-2030	60 k€ (1k€ par entreprise)	-
		Conventionner avec la CCI et la CMA pour le déploiement de diagnostic énergétique et écologique des entreprises du territoire	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, CCI57, CMA57, ADEME, Conseil départemental de Moselle (CD57), Région Grand Est, Fédérations professionnelles, ENEDIS, GRDF	2024-2030	5 à 10k€ par an (en cofinancement)	-
Atténuation (GES), Maîtrise de la consommation d'énergie, Adaptation	3.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) AUPRES DES ENTREPRISES ET AGRICULTEURS	Sensibiliser sur les opportunités de développement des énergies renouvelables accessibles aux entreprises et agriculteurs	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, CCI57, CMA57, ADEME, Conseil départemental de Moselle (CD57), Région Grand Est, Fédérations professionnelles, ENEDIS, GRDF	2024-2030	6 k€ à mutualiser avec l'action 3.1	-
		Développer les projets d'autoconsommation collective auprès des entreprises et agriculteurs du territoire	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, CCI57, CMA57, ADEME, Conseil départemental de Moselle (CD57), Région Grand Est, Fédérations professionnelles, ENEDIS, GRDF	202X-202X	A mutualiser avec la création de la société de projets prévue à l'action	-

5.1.4 Axe 4 : Agriculture et forêts

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊT	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, Atténuation (GES), Adaptation, Production EnR	4.1 FAVORISER LA GESTION DURABLE ET LE RENOUVELLEMENT DES FORETS	Réalisation d'une étude de structuration de la filière bois et d'un plan d'approvisionnement territorial	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57)	2024-2025	52 000€	0,3 ETP
			Engager des mutualisations de moyens pour l'exploitation forestière	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57)	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP
			Accompagner les communes dans la reforestation et reboisement	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57)	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP

Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, Atténuation (GES), Adaptation, Production des EnR	4.2 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE	Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et maintenir les exploitations agricoles	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, Jeunes agriculteurs, Fermes en vie, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, CD57	2024-2030	20 000 €	0,1ETP
		Accompagner la diversification des revenus des exploitations (maraîchage, exploitations fruitières et agriculture bio, production énergétique)	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, Jeunes agriculteurs, Fermes en vie, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, CD57	2024-2030	5 000 €	0,2 ETP
		Sensibiliser et former aux pratiques de l'agroécologie (agroforesterie, prairies permanentes, agriculture biologique)	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	Communes de la CCAM, Chambre d'agriculture Moselle, SAFER, ADEME, Jeunes agriculteurs, Fermes en vie, ONF, Forêts privées, Région Grand Est, CD57	2024-2030	5 000 €	0,2 ETP

	Atténuation (GES), adaptation, réduction de la consommation énergétique	4.3 ENGAGER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	Lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57	2024-2030	30 000 €	0,3 ETP
			Développer les circuits courts sur le territoire	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP
			Sensibiliser aux bonnes pratiques de consommation (gaspillage alimentaire, impact CO2 de notre alimentation)	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP
	Atténuation (GES), adaptation, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	4.4 ENCOURAGER DE MEILLEURES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES A LA SEQUESTRATION CARBONE	Mettre en place des actions pour maintenir les prairies existantes	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP
			Encourager les pratiques d'intensification végétale (couvert végétal, plans de gestion des haies) pour améliorer l'entretien et la valorisation des éléments bocagers, lutter contre l'érosion des sols et produire de la biomasse végétale	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture Moselle, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
AXE 5 : TOURISME	Atténuation (GES), Qualité de l'air	5.1 DEVELOPPER LE TOURISME VERT	Promouvoir l'agritourisme et tourisme viticole (visite de fermes/exploitations, produits du terroir)	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57), Office de tourisme, Chambre d'agriculture de Moselle, CCI57, CMA57	202X-202X	-	-
			Diversifier l'offre touristique autour du tourisme vert et familial, en lien avec la Moselle, le Luxembourg et l'Allemagne	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57), Office de tourisme, Chambre d'agriculture de Moselle, CCI57, CMA57	202X-202X	15 000 € de promotion	-
			Réaliser un sentier de randonnée thématique ayant comme objet la biodiversité et les sites remarquables (Espaces Naturels Sensibles...) Concevoir et réaliser une signalétique pédagogique.	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, Conseil départemental de Moselle (CD57), Office de tourisme, Chambre d'agriculture de Moselle, CCI57, CMA57	202X-202X	-	-

5.1.6 Axe 6 : Environnement et déchets

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
AXE 6 : ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS	Atténuation (GES), Qualité de l'air	6.1 OPTIMISER LA COLLECTE DES DECHETS	Poursuivre et améliorer les performances de la collecte sélective à la source	CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, éco-organismes, AMORCE	2024-2030	5 000 €	0,2 ETP
			Déployer la tarification incitative contribuant à réduire les ordures ménagères	CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, éco-organismes, AMORCE	2024-2030	10 000 €	1 ETP
			Passer les professionnels en redevance spéciale : - recensement - évolution du modèle de facturation vers le bac - redevance spéciale incitative	CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, éco-organismes, AMORCE	2024-2030	15 000 €	0,3 ETP

Atténuation (GES), Qualité de l'air	6.2 DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLDPMA)	Développer des actions de sensibilisation au « zéro déchet » à destination des habitants et visiteurs (ex. familles zéro déchet)	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, Association Lorraine Energie Renouvelable, AMORCE, Région Grand Est, CD57.	2024-2025	28€/habitant pour la mise en place de la TI	1 ETP pour assurer l'accueil des usagers et la facturation
		Encourager les filières de réemploi en déchetterie	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, ADEME, Association Lorraine Energie Renouvelable, AMORCE, Région Grand Est, CD57.	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP
Atténuation (GES), Qualité de l'air	6.3 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE REDUCTION DES DECHETS	Sensibiliser et former les agents et élus de la collectivité sur les bonnes pratiques en termes de gestion des déchets	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, Conseil départemental Moselle, AMORCE, ADEME, ISDND	2024-2030	4 000 €	0,1 ETP
		Numérisation systématique des documents pour réduire le volume de déchets papiers	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, Conseil départemental Moselle, AMORCE, ADEME, ISDND	2024-2030	0 €	0
		Concevoir un guide de recommandations pour l'événementiel éco-responsable et zéro-déchet (ex. événements culturels, sportifs, forum...)	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, Conseil départemental Moselle, AMORCE, ADEME, ISDND	2024-2030	4 000 €	1 mois de mission

	Production EnR	6.4 ACCROITRE LA VALORISATION ENERGETIQUE ET MATIERE DES DECHETS	Soutenir l'émergence de projets sur le territoire en développant des partenariats territoriaux pour sécuriser les intrants	CCAM (service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, CD57, AMORCE, ADEME, ISDND, Association LER, GRDF, Chambre d'Agriculture de Moselle, CCI57, CMA57	202X-202X	-	-
			Vente de composteurs aux particuliers	CCAM (service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, CD57, AMORCE, ADEME, ISDND, Association LER, GRDF, Chambre d'Agriculture de Moselle, CCI57, CMA57	2024-2026	-	-
			Production d'ENR sur Aboncourt : optimiser le site, aspect énergétique et écologique	CCAM (service transition énergétique)	Syndicat de collecte et valorisation des déchets, Communes de la CCAM, CD57, AMORCE, ADEME, ISDND, Association LER, GRDF, Chambre d'Agriculture de Moselle, CCI57, CMA57	2024-2025	250 k€ d'investissement dans la future SPV	-
	Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.5 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI POUR PRESERVER ET RENATURER LES MILIEUX AQUATIQUES	Protéger les zones humides	CCAM (Service environnement)	Syndicats des cours d'eau, comité de bassin, AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), Région Grand Est, Moselle Aval, les EPAGE, DDT57	2024-2030	5 000 €	0,5 ETP
			Poursuivre les partenariats avec les syndicats de cours d'eau pour mettre en œuvre la politique GEMAPI	CCAM (Service environnement)	Syndicats des cours d'eau, comité de bassin, AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), Région Grand Est, Moselle Aval, les EPAGE, DDT57	2024-2030	5 000 €	0,1 ETP

	Qualité de l'air, Adaptation au changement climatique Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.6 VALORISER LA BONNE GESTION DES PAYSAGES	Engager la mise en valeur et un plan d'action sur les paysages	CCAM (Service environnement, Service développement économique)	Réseau Natura 2000, CENL, CAUE, Conseil Départemental de Moselle (CD57), DDT57	2024-2030	-	-
			Sensibiliser les communes pour une gestion différenciée et durable des espaces verts	CCAM (Service environnement, Service développement économique)	Réseau Natura 2000, CENL, CAUE, Conseil Départemental de Moselle (CD57), DDT57	2024-2030	-	-
	Qualité de l'air, Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.7 VALORISER LA BONNE GESTION DES SITES NATURELS POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS	Sensibiliser les populations sur les Espaces Naturels Sensibles, les zones Natura 2000 et les enjeux de préservation de la biodiversité	CCAM (Service environnement)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, AERM, Territoire Engagé pour la Nature, CAUE, Réseau Natura 2000, DDT57	2024-2030	-	0.25 ETP
			Mettre en œuvre la trame verte et bleue avec plantations de haies et d'alignement d'arbres	CCAM (Service environnement)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, AERM, Territoire Engagé pour la Nature, CAUE, Réseau Natura 2000, DDT57	2024-2030	-	-
			Protéger les espaces naturels remarquables et la faune locale	CCAM (Service environnement)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, AERM, Territoire Engagé pour la Nature, CAUE, Réseau Natura 2000, DDT57	2024-2030	-	-

	Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.8 SECURISER L'ACCES A L'EAU ET DEVELOPPER UNE GESTION RAISONNEE DE LA RESSOURCE	Favoriser l'Hydrologie régénérative (restauration des mares temporaires et forestières)	CCAM (Service environnement)	AERM, Syndicats des cours d'eau et eau potable- assainissement, comité de bassin, les EPAGE, agriculteurs, associations, écoles, DDT57	2024-2031	-	-
			Sensibiliser à l'usage de l'eau et à sa préservation	CCAM (Service environnement)	AERM, Syndicats des cours d'eau et eau potable- assainissement, comité de bassin, les EPAGE, agriculteurs, associations, écoles, DDT57	2024-2032	-	-

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	BUDGET PREVISIONNEL EN € OU TEMPS IMPARTI EN ETP	MOYENS HUMAINS
AXE 7 : ÉNERGIE	Réduction de la consommation d'énergie finale	7.1 DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE SOBRIETE ENERGETIQUE	Améliorer les performances de l'éclairage public	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	ADEME, Chambre d'agriculture 57, Communes de la CCAM, Région Grand Est, EDF, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57	202X-202X	600€ par point lumineux	-
			Mettre en place une trame noire pour améliorer l'éclairage public	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	ADEME, Chambre d'agriculture 57, Communes de la CCAM, Région Grand Est, EDF, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57	202X-202X	15 k€ pour une étude Trame Noire	-
			Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	ADEME, Chambre d'agriculture 57, Communes de la CCAM, Région Grand Est, EDF, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57	202X-202X		

Développement des EnR&R	7.2 FAVORISER UN MIX ENERGETIQUE DIVERSIFIE ET DURABLE	Etudier le potentiel de mini réseaux de chaleur	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, ADEME, Association LER, CEREMA, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57	2026-2027	15-20 k€	10 j de pilotage de l'étude
		Engager une réflexion sur l'agrivoltaïsme sur le territoire	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, ADEME, Association LER, CEREMA, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57	2024-2026	15 k€	15 j de pilotage
		Suivre la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) et les projets s'y développant	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, ADEME, Association LER, CEREMA, Enedis, GRDF, autres gestionnaires réseaux et fournisseurs d'énergie, DDT57	2024-2028	-	-
Atténuation (GES), Développement des EnR&R	7.3 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE	Développer la production d'énergie renouvelable (solaire PV et thermique) sur les bâtiments et terrains communaux	CCAM (Tous services)	Communes de la CCAM, PNLHI, ADEME, Région Grand Est, CD57, Association LER, DDT57	202X-202X	643 k€	-
		Sensibiliser et former les agents aux écogestes	CCAM (Tous services)	Communes de la CCAM, PNLHI, ADEME, Région Grand Est, CD57, Association LER, DDT57	202X-202X	3k€ d'ateliers écogestes + Communication	-

Développement des EnR&R	7.4 DEVELOPPER LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUEVABLE	Réaliser une étude de potentiels sur les filières géothermiques	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	ADEME Fonds Chaleur, Association LER, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ONF, Forêts privées, Chambre d'agriculture de Moselle, Exploitations agricoles, CCI57	2024-2025	10 k€	-
		Favoriser le développement du solaire thermique sur les sites grands consommateurs de chaleur	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	ADEME Fonds Chaleur, Association LER, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ONF, Forêts privées, Chambre d'agriculture de Moselle, Exploitations agricoles, CCI57	2025-2030	10k€ par études de faisabilité	-
		Développer la valorisation énergétique biomasse à partir de la production locale de bois forestier, déchets et des haies	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	ADEME Fonds Chaleur, Association LER, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ONF, Forêts privées, Chambre d'agriculture de Moselle, Exploitations agricoles, CCI57	202X-202X	-	-

Développement des EnR&R	7.5 FAVORISER LA PRODUCTION D'ELECTRICITE RENOUVELABLE PAR LA SOLARISATION DES BATIMENTS ET PARKINGS	Développer la production d'énergie sur les grandes toitures des bâtiments	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, Entreprises, Association LER, Région Grand Est, CD57, DDT57, CCI57, CMA57, ENEDIS, GRDF, autres gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie	2026-2030	Selon ADEME 1 080 €HT de CAPEX par kWc installé	-
		Encourager les projets participatifs citoyens	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, Entreprises, Association LER, Région Grand Est, CD57, DDT57, CCI57, CMA57, ENEDIS, GRDF, autres gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie	2025-2028	20 k€ d'études préalables Entre 25 et 49% de prise de participation au capital de la SPV	-
		Informier les entreprises sur les obligations de solarisation sur ombrières ou de végétalisation de parkings (loi accélération des EnR)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	Communes de la CCAM, ADEME, Entreprises, Association LER, Région Grand Est, CD57, DDT57, CCI57, CMA57, ENEDIS, GRDF, autres gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie	2024-2026	Budget communication 3k€ (à mutualiser avec les petits déjeuners PCAET)	-

	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	7.6 FAVORISER LES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE HAUTE PERFORMANCE	Soutenir la substitution des dispositifs de chauffage utilisant des énergies fossiles ou peu performants, vers des chauffages haute performance notamment biomasse	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	PNLHI, ADEME, Association LER, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ADIL57	2024-2030	22 k€ coup de pouce chauffage par an	-
			Communiquer sur les aides disponibles pour limiter le non-recours (Chèque énergie bois, Prime énergie, MaPrimeRénov...)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	PNLHI, ADEME, Association LER, Communes de la CCAM, Région Grand Est, CD57, DDT57, ADIL57	2024-2030	3 k€ de communication + convention SARE de 3,5k€ par an à	-

5.2 Synthèse des objectifs et indicateurs de suivi opérationnel du programme d'actions du PCAET

5.2.1 Axe 1 : Population, urbanisme et habitat

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEUR
AXE 1 : POPULATION, URBANISME ET HABITAT	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation, Réduction de la consommation énergétique	1.1 ACCOMPAGNER L'AMELIORATION DE L'HABITAT, EN PARTICULIER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	Renforcer la communication sur la transition dans l'habitat et le résidentiel, à destination des élus et des habitants.	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Accompagner la prise de conscience des enjeux environnementaux	Nombre de réunions d'information Nombre de participants
			Accompagner les particuliers à la rénovation énergétique et à l'embellissement de leur logement avec l'appui de l'ADIL et le CAUE	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Sensibiliser 330 propriétaires par an pour initier une rénovation en BBC en commençant par les logements de classe énergétique E-F-G, ou construits sur les périodes allant de 1950 à 1990	Rénovations accompagnées (nb) Economie d'énergie (KWh ou saut de classe énergétique) Parc résidentiel réhabilité en BBC (nb logements, %) Montant travaux (€) dont travaux par entreprises locales (€, %).
			Cartographier les passoires énergétiques du territoire en réalisant des visites thermographiques.	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2026-2030	Identification de 70 passoires énergétiques par an	Propriétaires de passoires énergétiques conseillés (nb) Nombre de visites thermographiques réalisées
	Adaptation, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	1.2 LIMITER L'ARTIFICIALISATION EN DEVELOPPANT LE RECYCLAGE DU FONCIER EXISTANT	Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Limiter l'artificialisation des terres agricoles sur les 26 communes	Nombre de documents d'urbanisme prévoyant de réguler l'artificialisation
			Animer l'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est sur le foncier disponible, locaux vacants, devenir des terrains militaires	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Identifier le foncier disponible, les locaux vacants et les terrains militaires sur les 26 communes	Surface de foncier disponible (ha) ; Nombre de locaux vacants Nombre d'entreprises ayant investi une friche industrielle

	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	1.3 FAVORISER UN URBANISME DURABLE ET UNE MIXITE D'HABITAT	Transcrire les engagements climat-air-énergie (rénovation, adaptation, séquestration) dans les volets opposables des documents d'urbanisme (utilisation des OAP de PLU/Carte communale, SCOT)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Traduire les enjeux Climat Air Energie en réglementations locales à décliner dans les PLU/Cartes communales des 26 communes	Nombre de volets opposables concernant les enjeux CAE
			Favoriser une répartition harmonieuse du nombre de logements sur le territoire en construisant sur chaque commune avec une mixité d'habitat et pour tout type de public	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Construire des logements harmonieusement et de manière mixte sur les 26 communes	Nombre de signataires de la charte de l'aménagement durable
			Promouvoir les référentiels de haute performance environnementale et énergétique et la conception bioclimatique dans les nouveaux aménagements	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Améliorer les performances énergétiques des nouveaux aménagements sur les 26 communes	Part des nouveaux aménagements en haute performance environnementale
	Qualité de l'air	1.4 FAVORISER UN SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR	Sensibiliser à la qualité de l'air extérieur (capteurs de mesure, modélisation...) dans le cadre du PPA3V et du plan air renforcé de la CCAM	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air extérieur notamment sur les 26 communes, via 1 adhésion à ATMO Grand Est	Adhésion à ATMO Grand Est Mesures de la qualité de l'air réalisées
			Sensibiliser les communes au suivi de la qualité de l'air dans les ERP (établissements recevant du public)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Renforcer le suivi de la qualité de l'air des ERP sur les 26 communes de la CCAM	Nombre de communes sensibilisées, nombre d'ERP (par commune/sur le territoire) faisant l'objet d'un suivi
			Déployer un réseau de mesures de qualité de l'air en s'appuyant sur des capteurs citoyens	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Développer la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire sur les 26 communes	Nombre de capteurs citoyens déployés et pris en compte dans le réseau

Réduction de la consommation énergétique, Atténuation (GES), Adaptation	1.5 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE SOBRIETE DES BATIMENTS	Développer un programme de rénovation des bâtiments publics	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Réduire de -40% la consommation énergétique des bâtiments publics en 2030 par rapport à 2010 (4 à 12 bâtiments minimum)	Rénovations énergétiques engagées (nb) Surface de bâtiment rénovée (m²), Consommations énergétiques et des émissions de GES du patrimoine
		Intégrer dans les marchés les performances énergétiques des matériaux	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Promouvoir les matériaux biosourcés dans 100% des marchés de travaux	Marchés passés avec des dispositions spécifiques liées aux enjeux climat-énergie (nb) – critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie Rénovations énergétiques engagées (nb) Surface de bâtiment rénovée (m²), Consommations énergétiques et des émissions de GES du patrimoine
		Créer un suivi des bâtiments et améliorer la sobriété de la communauté de communes (ex. éclairage des bâtiments)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Réduire la consommation énergétique (entre 4 à 12 communes minimum)	Marchés passés avec des dispositions spécifiques liées aux enjeux climat-énergie (nb) – critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie

5.2.2 Axe 2 : Mobilité professionnelle et infrastructure

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEURS DE SUIVI
AXE 2 : MOBILITE PROFESSIONNELLE ET INFRASTRUCTURES	Atténuation (GES), Qualité de l'air	2.1 DEVELOPPER LE COVOITURAGE	Mettre en place un schéma directeur des aires de covoiturage	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	2024-2026	Identifier les points stratégiques d'implantation d'aires de covoiturages	Nombre de sites potentiels repérés Nombre de parkings créés/aménagés Nombre de places dédiées
			Déployer le service BlaBlacar Daily sur le territoire	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	2024-2026	Aménager des aires de covoiturage	Utilisateurs passager et conducteurs (nb) Indicateurs BlaBlacar Daily Part modale de la voiture individuelle (%) Flux de véhicules sur le trafic routier (nb de passage)
	Maîtrise de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Qualité de l'air	2.2 FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS EN COMMUN	Engager une étude des besoins relative au transport en bus transfrontalier au départ de l'Arc Mosellan et favoriser cette mobilité	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	202X-202X	Améliorer la desserte du territoire	Nombre de bus desservant la CCAM
			Développer des pôles d'échanges multimodaux en cœur de ville, accessibles aux centres de services de proximité	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	202X-202X	Permettre l'aménagement de parking-relais	Nombre de parkings aménagés

			Développer la mobilité solidaire (personnes âgées, RSA, chômeurs, jeunes, apprentis, en insertion...) notamment en engageant une réflexion sur la tarification solidaire ou en mettant en relation des conducteurs et des passagers en difficulté	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	202X-202X	Garantir une mobilité partout et pour tous, en répondant aux enjeux de mobilité des publics vulnérables	Nombre de Mise en relation de conducteurs/demandeurs Avancement sur la mise en place de solutions spécifiques
			Développer la mobilité en secteur rural	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement, Service tourisme)	202X-202X	Organiser et proposer des solutions de transport en zone rurale (ex : Transport à la demande)	Nombre de solutions proposées en zones rurales, nombre de communes ou d'habitants desservis
	Maîtrise de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Qualité de l'air	2.3. ENCOURAGER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES HABITANTS A UNE MOBILITE PLUS SOBRE EN ENERGIE	Développer l'alternative à la voiture pour les écoliers et personnels des établissements	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	2028-2030	Inciter les parents à amener leurs enfants à pied ou à vélo sur les 18 écoles (2 940 élèves)	Nombre d'écoles sécurisées Nombre d'enfants venant à pied ou à vélo
			Organiser une semaine Défi Mobilité (trajet domicile école ou domicile travail)	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	2024-2026	Réduire le risque d'accidents à proximité des établissements scolaires	Nombre de participants aux défis mobilité Taux de report modal

	Atténuation (GES), Qualité de l'air, réduction des consommations énergétiques	2.4 DEVELOPPER LES MODES ACTIFS ET DOUX	Favoriser les liaisons cyclables et piétonnes entre communes	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	202X-202X	- Reconnecter les villages par des modes doux/ actifs - Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de la CCAM	Nombre de km créés Part de report modal sur les trajets accessibles en modes doux
			Améliorer la signalétique des pistes cyclables et leur balisage	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	-	Favoriser le développement d'itinéraires de loisirs et de découverte du territoire et de son patrimoine	Nombre d'itinéraires de loisirs Comptage des usagers sur les chemins/ pistes Intégration paysagère
			Développer les points labélisés « Accueil Vélo »	CCAM (Service mobilité, Service développement économique, Service environnement)	-	Favoriser le tourisme cyclable	Nombre de points « Accueil vélo »
	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Maîtrise de la	2.5 DEVELOPPER LA MOBILITE BAS CARBONE	Déployer des points de charges pour véhicules électriques	CCAM (Tous services)	2025-2028	Installer une IRVE par parking pour les équipements publics et salles de fêtes	Nombre de bornes de recharge

	consommation d'énergie		Développer la mobilité verte (bus verts, vélos électriques en libre d'accès, etc.)	CCAM (Tous services)	2025-2029	Décarboner la flotte de bus et mettre des vélos électriques en libre accès	Nombre de vélos électriques en libre accès et part modale du vélo, Nombre de bus verts et part modale des transports en commun
	Atténuation (GES), Réduction de la consommation énergétique, Qualité de l'air	2.6 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE MOBILITE DURABLE	Décarboner la flotte de véhicules de la collectivité par le passage à l'électrique ou aux biocarburants	CCAM (Tous services)	202X-202X	Atteindre 70% des véhicules faibles émissions de la flotte de la CCAM en 2030	Part de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants
			Sensibiliser sur l'écoconduite	CCAM (Tous services)	2026-2027	-Faciliter la compréhension et faire connaître l'offre de services sur le territoire -Accompagner aux changements de comportement et choix de mobilité plus durables sur les 14 sites de la CCAM (auprès des 80 agents de la CCAM)	Nombre de ressources créées (dépliants, brochures, vidéos, etc) Nombre de sessions de formation avec nombre d'agents participants

5.2.3 Axe 3 : Économie-Commerce-Artisanat

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEUR
AXE 3 : ÉCONOMIE-COMMERCE-ARTISANAT	Réduction de la consommation d'énergie, Atténuation (GES), Adaptation	3.1 SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX DU PCAET	Accompagner les commerces de proximité dans leur modernisation, leur rénovation, leur embellissement [et la revalorisation de locaux vacants]	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Soutenir le déploiement d'un service de conseil auprès de 10 à 30 petits locaux tertiaires privés par an	Nombre de commerces accompagnés
			Déployer un programme d'animations et de communication à destination des entreprises pour les sensibiliser	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Sensibiliser entre 50 et 60 entreprises par an	Nombre d'entreprises sensibilisées
			Mettre en place les Écodéfis en partenariat avec la CMA et la CCI	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Accompagner 10 commerces-artisans par an	Nombre d'entreprises impliquées dans les Écodéfis
	Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	3.2 ACCOMPAGNER LES PETITES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE POUR REDUIRE LEUR FACTURE D'ENERGIE	Créer une subvention coup de pouce pour soutenir les entreprises de petit tertiaire investissant dans une solution vertueuse pour la TEE	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Financer les solutions vertueuses pour la TEE de 10 entreprises par an	Subventions accordées pour la TEE
			Conventionner avec la CCI et la CMA pour le déploiement de diagnostic énergétique et écologique des entreprises du territoire	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Réaliser des diagnostics énergétiques et écologiques auprès de 5 à 10 entreprises par an	Nombre d'entreprises ayant bénéficiés d'un diagnostic énergétique et écologique

	Atténuation (GES), Maîtrise de la consommation d'énergie, Adaptation	3.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) AUPRES DES ENTREPRISES ET AGRICULTEURS	Sensibiliser sur les opportunités de développement des énergies renouvelables accessibles aux entreprises	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Sensibiliser 50 entreprises et agriculteurs par an dans le respect des engagements de développement des EnR	Nombre d'entreprises informées
			Développer les projets d'autoconsommation collective auprès des entreprises du territoire	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	202X-202X	Aider les entreprises et agriculteurs à accéder à des contrats d'achat long terme dans le cadre d'une à deux opérations d'autoconsommation collective sur le territoire	Nombre d'installation de production d'électricité renouvelable Nombre de projets d'autoconsommation collective

5.2.4 Axe 4 : Agriculture et forêts

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEUR
AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊT	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, Atténuation (GES), Adaptation, Production EnR	4.1 FAVORISER LA GESTION DURABLE ET LE RENOUVELLEMENT DES FORETS	Réalisation d'une étude de structuration de la filière bois et d'un plan d'approvisionnement territorial	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	2024-2025	Finaliser 1 étude avec son plan d'approvisionnement territorial	Surface d'espace forestier (ha, %) Surface d'espaces protégés (ha, %) Surface d'espace forestier artificialisé (ha, %)
			Engager des mutualisations de moyens pour l'exploitation forestière	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	2024-2030	Engager la forêt privée morcelée dans une gestion durable sur les 26 communes	Surface d'espace forestier (ha, %) Surface d'espaces protégés (ha, %) Surface d'espace forestier artificialisé (ha, %)
			Accompagner les communes dans la reforestation et le reboisement	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	2024-2030	Promouvoir des actions de reboisement favorisant la gestion durable auprès des 26 communes	Surface d'espace forestier (ha, %) Surface d'espaces protégés (ha, %) Surface d'espace forestier artificialisé (ha, %)
	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, Atténuation (GES), Adaptation,	4.2 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE	Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et maintenir les exploitations agricoles	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	2024-2030	Augmenter la surface agricole utile de 0,45% par an	Jeunes agriculteurs accompagnés et/ou installés (nb, % de communes)

	Production des EnR		Accompagner la diversification des revenus des exploitations (maraichage, exploitations fruitières et agriculture bio, production énergétique)	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	2024-2030	Accompagner 21 exploitations par an Multiplier la surface en agriculture biologique par 3 par rapport à 2015	Exploitations agricoles dédiés à l'élevage (nb, %), Exploitations diagnostiquées/accompagnées (nb), Production EnR du secteur agricole (MWh)
			Sensibiliser et former aux pratiques de l'agroécologie (agroforesterie, prairies permanentes, agriculture biologique)	CCAM (Service développement économique, Service environnement, Service transition énergétique)	2024-2030	Accompagner 21 exploitations par an	Nombre d'actions de sensibilisation
	Atténuation (GES), adaptation, réduction de la consommation énergétique	4.3 ENGAGER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	Lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	2024-2030	Réaliser et adopter le PAT	Etat d'avancement de la réalisation du PAT
			Développer les circuits courts sur le territoire	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	2024-2030	Développer les circuits courts sur 40% des exploitations agricoles	Nombre de marchés Nombre de producteurs identifiés
			Sensibiliser aux bonnes pratiques de consommation (gaspillage alimentaire, impact CO2 de notre alimentation)	Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement	2024-2030	Réaliser des animations de sensibilisation sur les 26 communes et/ou sur les 18 écoles du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées

				économique, Service environnement)			
Atténuation (GES), adaptation, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	4.4 ENCOURAGER DE MEILLEURES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES A LA SEQUESTRATION CARBONE	Mettre en place des actions pour maintenir les prairies existantes		Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	2024-2030	Maintenir les prairies du territoire (43% de surface agricole utile)	Surface de prairie (ha, %)
		Encourager les pratiques d'intensification végétale (couvert végétal, plans de gestion des haies) pour améliorer l'entretien et la valorisation des éléments bocagers, lutter contre l'érosion des sols et produire de la biomasse végétale		Chambre d'agriculture de Moselle, CCAM (Service développement économique, Service environnement)	2024-2030	Accompagner 21 exploitations par an	Surface de couvert végétal (ha, %), surfaces de haies (ha, %) Production de biomasse (m3)

AXE		OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEUR
AXE 5 : TOURISME		Atténuation (GES), Qualité de l'air, Adaptation	5.1 DEVELOPPER LE TOURISME VERT	Promouvoir l'agritourisme et tourisme viticole (visite de fermes/exploitations, produits du terroir)	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	202X-202X	Développer l'agritourisme et tourisme viticole sur 5 à 10 fermes/exploitations	Nombre de fermes proposant de l'agro-tourisme
				Diversifier l'offre touristique autour du tourisme vert et familial, en lien avec la Moselle, le Luxembourg et l'Allemagne	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	202X-202X	Développer le tourisme vert sur les 26 communes	Nombre d'offres d'écotourisme proposées
				Réaliser un sentier de randonnée thématique ayant comme objet la biodiversité et les sites remarquables (Espaces Naturels Sensibles...) Concevoir et réaliser une signalétique pédagogique.	CCAM (Service développement économique, Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	202X-202X	Améliorer l'attrait touristique du territoire, tout en valorisant l'environnement sur les 26 communes	Avancement de la ré signalétique sur le sentier (signalétique)

5.2.6 Axe 6 : Environnement et déchets

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEUR
AXE 6 : ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS	Atténuation (GES), Qualité de l'air	6.1 OPTIMISER LA COLLECTE DES DECHETS	Poursuivre et améliorer les performances de la collecte sélective à la source	CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	2024-2030	Réduire de -25% le volume d'ordures ménagères et assimilés par rapport 2020	Réduction du volume d'ordures ménagères (t, %)
			Déployer la tarification incitative contribuant à réduire les ordures ménagères	CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	2024-2030	Déploiement des dispositifs de puce sur l'ensemble des bacs sur les 26 communes	Comptabilisation des levées de bac (nb/semaine)
			Passer les professionnels en redevance spéciale : - recensement - évolution du modèle de facturation vers le bac - redevance spéciale incitative	CCAM (Service Prévention et gestion des déchets)	2024-2030	Réduire de -11% le volume des déchets produits par les entreprises par rapport à 2015	Réduction du volume des déchets entreprises (t, %)
	Réduction de la consommation énergétique, Atténuation (GES), Qualité de l'air	6.2 DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLDPMA)	Développer des actions de sensibilisation au « zéro déchet » à destination des habitants et visiteurs (ex. familles zéro déchet)	CCAM (Service déchets, Service énergétique)	2024-2025	Accompagner 50 ménages par an et/ou organiser des animations sur les 26 communes	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'individus sensibilisés

			Encourager les filières de réemploi en déchetterie	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	2024-2030	Développer le dispositif dans les déchetteries de 3 communes	Nombre de filières mises en place Volume de déchets réemployés
	Atténuation (GES)	6.3 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE REDUCTION DES DECHETS	Sensibiliser et former les agents et élus de la collectivité sur les bonnes pratiques en termes de gestion des déchets	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	2024-2030	Accompagner le changement de pratiques en gestion des déchets auprès des 80 agents et 51 élus	Nombre d'ateliers de sensibilisation Nombre d'agents et élus sensibilisés
			Numérisation systématique des documents pour réduire le volume de déchets papiers	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	2024-2030	Réduire de -11% le volume des déchets produits par les entreprises par rapport à 2015	Volume de déchets papiers (t ou m3, %)
			Concevoir un guide de recommandations pour l'événementiel éco-responsable et zéro-déchet (ex. événements culturels, sportifs, forum...)	CCAM (Service déchets, Service transition énergétique)	2024-2030	Accompagner les associations dans la réduction de leur impact en termes de déchets sur les 26 communes	Volume de déchets associés aux événements (t ou m3, %)
	Production EnR	6.4 ACCROITRE LA VALORISATION ENERGETIQUE ET MATIERE DES DECHETS	Soutenir l'émergence de projets sur le territoire en développant des partenariats territoriaux pour sécuriser les intrants	CCAM (service transition énergétique)	202X-202X	Accompagner le développement de la méthanisation sur Metzervisse (ZAE nR biogaz)	Volume d'intrants valorisés (t, %)

			Vente de composteurs aux particuliers	CCAM (service transition énergétique)	2024-2026	Réduire le volume de 30% les OM par le tri des biodéchets (-104 kg/an)	Volume de biodéchets valorisés (t, %)
			Production d'ENR sur Aboncourt : optimiser le site, aspect énergétique et écologique	CCAM (service transition énergétique)	2024-2025	Lancer un AMI et sélectionner un opérateur pour monter une société de projet de centrale photovoltaïque de 15 hectares	Production EnR (GWh, Nm3 de gaz)
	Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.5 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI POUR PRESERVER ET RENATURER LES MILIEUX AQUATIQUES	Protéger les zones humides	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Protéger les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire)	Surface de zone humide restaurée / préservée (ha, %)
			Poursuivre les partenariats avec les syndicats de cours d'eau pour mettre en œuvre la politique GEMAPI	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Animer la démarche GEMAPI en partenariat avec les 3 syndicats de cours d'eau du territoire	Nombre de plans d'action existants dans les conventions avec les syndicats
	Qualité de l'air, Adaptation au changement climatique Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.6 VALORISER LA BONNE GESTION DES PAYSAGES	Engager la mise en valeur et un plan d'action sur les paysages	CCAM (Service environnement, Service développement économique)	2024-2030	Réaliser le plan paysage	Etat d'avancement du plan paysage
			Sensibiliser les communes pour une gestion différenciée et durable des espaces verts	CCAM (Service environnement, Service développement économique)	2024-2030	Classifier les espaces verts en catégories Adapter les pratiques de gestion sur les 26 communes	Rédaction de plan de gestion différenciée Nombre de réunions d'information à destination des communes, Surface des espaces verts gérée (m², %)

	Qualité de l'air, Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.7 VALORISER LA BONNE GESTION DES SITES NATURELS POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS	Sensibiliser les populations sur les Espaces Naturels Sensibles, les zones Natura 2000 et les enjeux de préservation de la biodiversité	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Améliorer la connaissance des habitants de la biodiversité du territoire sur les 26 communes	Nombre d'ateliers de sensibilisation Nombre d'habitants touchés par les actions de sensibilisation
			Mettre en œuvre la trame verte et bleue avec plantations de haies et d'alignement d'arbres	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Enrayer l'érosion de la biodiversité sur les 26 communes	Longueur de haies d'arbres plantés (m)
			Protéger les espaces naturels remarquables et la faune locale	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Réduire la destruction des habitats naturels dans le site Natura 2000, les 19 ZNIEFF type 1 et 1 ZNIEFF type 2 et les 4 ENS	Projets prévoyant des zones de protection (nb, par commune) Surface de zone de protection (ha, %)
	Adaptation au changement climatique, Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	6.8 SECURISER L'ACCES A L'EAU ET DEVELOPPER UNE GESTION RAISONNEE DE LA RESSOURCE	Favoriser l'Hydrologie régénérative (restauration des mares temporaires et forestières)	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Restaurer le cycle de l'eau sur les 164 mares et 543 hectares de zones humides « avérées » (2% de la surface du territoire)	Débits d'étiage Cours d'eau restaurés (m ou km) Zones humides restaurées (m²)
			Sensibiliser à l'usage de l'eau et à sa préservation	CCAM (Service environnement)	2024-2030	Accompagner le changement de pratiques des habitants et agriculteurs (a minima 50 ménages par an et 21 exploitations agricoles par an)	Nombre d'animations sur l'usage de l'eau Nombre de personnes sensibilisées

AXE	OBJECTIF STRATEGIQUE	FICHE ACTION	SOUS ACTION	PILOTE	CALENDRIER	OBJECTIF OPERATIONNEL	INDICATEUR
AXE 7 : ÉNERGIE	Réduction de la consommation d'énergie finale	7.1 DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE SOBRIETE ENERGETIQUE	Améliorer les performances de l'éclairage public	CCAM (Service Aménagement, Environnement, et Foncier) Energie	202X-202X	Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public de -30% entre 2012 et 2030	Part des éclairages publics rénovés ; Conso énergétique de l'éclairage public (MWh)
			Mettre en place une trame noire pour améliorer l'éclairage public	CCAM (Service Aménagement, Environnement, et Foncier) Energie	202X-202X	Réaliser une étude de préfiguration d'une trame noire sur les 26 communes	Cartographie de la trame noire sur le territoire
			Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics	CCAM (Service Aménagement, Environnement, et Foncier) Energie	202X-202X	Réduire la consommation énergétique de - 40% entre 2010 et 2030 (objectif du Décret tertiaire) pour les bâtiments concernés	Etiquette/Classe énergétique (DPE) des bâtiments publics ; Conso énergétique des bâtiments publics (MWh)
	Développement des EnR&R	7.2 FAVORISER UN MIX ENERGETIQUE DIVERSIFIE ET DURABLE	Etudier le potentiel de mini réseaux de chaleur	CCAM (Service Aménagement, Environnement, et Foncier) Energie	2026-2027	Réaliser une étude de préféabilité réseaux de chaleur sur les communes de Guenange et Veckring	Nombre de réseaux potentiels identifiés
			Engager une réflexion sur l'agrivoltaïsme sur le territoire	CCAM (Service Aménagement, Environnement, et Foncier) Energie	2024-2026	Réaliser une étude de potentiel sur l'agrivoltaïsme Définir une doctrine sur l'agrivoltaïsme avec les acteurs	Surface éligible aux installations agrivoltaïques ; Puissance installée (MW)
			Suivre la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR) et les projets s'y développant	CCAM (Service Aménagement, Environnement, et Foncier) Energie	2024-2028	Accélérer le déploiement des EnR&R sur les 26 communes	Nombre de ZAEEnR sur le territoire de la CCAM, nombre de projets développés sur les ZAEEnR

Atténuation (GES), Développement des EnR&R	7.3 ASSURER L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE DE L'ARC MOSELLAN EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE	Développer la production d'énergie renouvelable (solaire PV et thermique) sur les bâtiments et terrains communaux	CCAM (Tous services)	202X-202X	Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050	Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)
		Sensibiliser et former les agents aux écogestes	CCAM (Tous services)	202X-202X	Réduire la consommation énergétique, les émissions et les déchets des 80 agents	Part des agents ayant reçu une formation aux écogestes
Développement des EnR&R	7.4 DEVELOPPER LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE	Réaliser une étude de potentiels sur les filières géothermiques	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2025	Réaliser une étude sur les gisements géothermiques	Gisement géothermique sur le territoire (MWh)
		Favoriser le développement du solaire thermique sur les sites grands consommateurs de chaleur	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2025-2030	Installer de la production EnR thermique sur deux sites grands consommateurs (ex. EHPAD et gymnase)	Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)
		Développer la valorisation énergétique biomasse à partir de la production locale de bois forestier, déchets et des haies	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	202X-202X	Accroître la production Bois énergie sur le territoire de 40% par rapport à 2012 à horizon 2030	Volume de biomasse et de bois-énergie produit sur le territoire (m3)
Développement des EnR&R	7.5 FAVORISER LA PRODUCTION D'ELECTRICITE RENOUVELABLE PAR LA SOLARISATION DES BATIMENTS ET PARKINGS	Développer la production d'énergie sur les grandes toitures des bâtiments	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2026-2030	Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050	Évolution de la puissance installée (MW) ; Évolution de la production (MWh)
		Encourager les projets participatifs citoyens	CCAM (Service Aménagement,	2025-2028	Promouvoir la création d'une société de projet	Nombre de projets citoyens accompagnés ;

► Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : Programme d'actions

et son dispositif de suivi-évaluation

			Environnement, Energie et Foncier)		EnR citoyenne sur le territoire via un AMI	Puissance installée par ces projets (MW)
Atténuation (GES), Qualité de l'air, Production EnR	7.6 FAVORISER LES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE HAUTE PERFORMANCE	Informar les entreprises sur les obligations de solarisation sur ombrières ou de végétalisation de parkings (loi accélération des EnR)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2026	Multiplier par 17 la production EnR photovoltaïque sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2012, par 34 d'ici 2050	Surface de parkings privés solarisés (m²) ; Surface de parkings privés végétalisés (m²)
		Soutenir la substitution des dispositifs de chauffage utilisant des énergies fossiles ou peu performants, vers des chauffages haute performance notamment biomasse	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Substituer 50% des chauffages fioul à horizon 2030 Substituer 100% des chauffages fioul et remplacer 20% des chauffages gaz à horizon 2050	Part des dispositifs de chauffage renouvelés
		Communiquer sur les aides disponibles pour limiter le non-recours (Chèque énergie bois, Prime énergie, MaPrimeRénov...)	CCAM (Service Aménagement, Environnement, Energie et Foncier)	2024-2030	Information du public sur les dispositifs financiers pour la rénovation énergétique	Nombre de prospectus distribués aux habitants ; d'affichages réalisés

5.3 Synthèse des indicateurs d'impacts climat-air-énergie et environnementaux du PCAET

La liste des indicateurs présentée ci-dessous correspond à la synthèse des indicateurs complémentaires (d'impact climat-air-énergie et environnementaux) présentés dans chaque fiche action du présent rapport.

Tableau 2 : Indicateurs de suivi environnemental du PCAET

Domaine	Thématique	Indicateur	Modalités du suivi	Source
Situation énergétique	Consommation d'énergie	Evolution de la consommation d'énergie	Consommation d'énergie totale, par secteur et par habitant (MWh)	ATMO Grand Est, INSEE
	Production d'énergie renouvelable	Evolution de la production d'énergies renouvelables (EnR)	Production d'EnR (GWh) ou puissance installée (MW) totale et par filière Production d'EnR rapportée à la consommation (%)	ATMO Grand Est
	Réseaux énergétiques	Evolution de la quantité d'énergies renouvelables dans les réseaux	Quantité d'énergie renouvelable livrée dans les réseaux (GWh ou %)	ODRÉ (ENEDIS, RTE, GRDF, GRTgaz) ViaSEVA, France Chaleur Urbaine / EnRezo
Changement climatique	Emissions de GES	Evolution des émissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES totales, par secteur et par habitant (teqCO ₂)	ATMO Grand Est, INSEE
	Séquestration carbone	Evolution des capacités de séquestration carbone	Quantité de carbone séquestré totale et par milieu (teqCO ₂) Emissions compensées par la séquestration (%)	ATMO Grand Est, ALDO-ADEME
	Vulnérabilité au changement climatique	Evolution des paramètres et des événements climatiques	Températures (°C), précipitations (mm), épisodes de vagues de chaleur et fortes pluies (jours)	Météo France
Qualité de l'air	Emissions de polluants atmosphériques	Evolution des émissions de polluants atmosphériques	Quantité ou part d'émissions totales, par secteur d'activité et par habitant (t ou %)	ATMO Grand Est, INSEE
	Concentration de polluants atmosphériques	Evolution des concentrations de polluants atmosphériques par rapport aux valeurs limites réglementaires et lignes directrices de l'OMS	Concentrations atmosphériques et dépassement des seuils réglementaires et OMS (en µg/m ³)	ATMO Grand Est ATMO Grand Est ATMO Grand Est, INSEE
		Evolution de la population vivant dans des zones concernées par les dépassements des valeurs limites réglementaires et lignes directrices de l'OMS Evolution des concentrations atmosphériques de pollen	Habitants du territoire concernés par des dépassements des seuils réglementaires et OMS (nb et %) Concentrations de pollens (en µg/m ³)	ATMO Grand Est, DREAL Grand Est

Milieux physiques	Géologie et sols	Evolution annuelle de chaque type d'occupation du sol Evolution de la qualité des sols	Surface par type d'occupation des sols (ha) Nombre de sites et sols pollués	Corine Land Cover ANCT DDT 57
	Hydrographie et eaux	Etat quantitatif des masses d'eau	Prélèvement en eau (m3) ou disponibilité de la ressource	BNPE AERM
		Evolution de la qualité des eaux	Etat qualitatif des masses d'eau	AERM DDT 57
Milieux naturels	Biodiversité et habitats naturels	Evolution du nombre d'espèces patrimoniales Espèces végétales et animales nuisibles ou invasives Evolution de la surface d'espace naturel et forestier Evolution de la surface de zones humides Evolution de la surface de réservoirs de biodiversité	Nombre ou liste des espèces Nombre d'espèces et fréquence des espèces nuisibles/invasives Surface de chaque milieu (ha) et part dans le territoire (%) Part du territoire faisant l'objet d'une protection forte en matière de biodiversité (%)	DDT 57 DREAL Grand Est Corine Land Cover UICN, Région Grand Est, CD Moselle
	Natura 2000	Evolution du nombre de sites Natura 2000 Evolution de la surface des sites en Natura 2000	Nombre de sites Natura 2000 Surfaces des sites Natura 2000 (ha)	INPN, DDT 57 Corine Land Cover
	Continuités écologiques	Evolutions des trames vertes et bleues	Linéaire de trames vertes et bleues (km)	Région Grand Est
Milieux humains	Paysage patrimoine et	Evolution du nombre de sites inscrits et classés	Nombre de sites inscrits et classés Périmètres des sites (ha)	DDT 57 Région Grand Est
	Risques	Arrêtés de catastrophes naturelles par type Population exposée aux risques naturels par type	Nombre d'arrêtés CatNat Nombre d'habitants exposés à chaque type de risque	DDT 57, Géorisques
	Santé humaine et nuisance	Evolution des nuisances sonores liées aux transports	Voies classées et/ou nombre de dépassement des valeurs limites (dB)	DDT 57 DREAL Grand Est

5.4 Synthèse des mesures d'évitement, réduction et compensation (ERC) des incidences négatives du PCAET

Les mesures de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ou « mesures ERC ») ont pour objectif de tendre vers l'impact résiduel le plus faible possible, à défaut du « zéro impact » (impact nul).

Le PCAET de la CCAM a suivi cette logique tout au long de son processus d'élaboration. Ainsi, tenant compte des résultats du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, **certaines orientations ont été écartées pour éviter des impacts négatifs sur le territoire.**

L'ensemble des mesures ERC du plan, présentées ci-après, constituent une proposition de mesures servant à éviter, réduire ou compenser des impacts négatifs résiduels, c'est-à-dire qui ceux n'ont pas pu être supprimés ou minimisés dans les étapes préalables de définition du programme d'actions et/ou qui découleront potentiellement de la mise en œuvre du PCAET de la CCAM.

5.4.1 Mesures ERC sur le profil socio-économique du territoire

Mesures ERC sur l'économie et secteurs d'activités

Pas de mesure ERC requise.

5.4.2 Mesures ERC sur la situation énergétique du territoire

Mesures ERC sur la consommation d'énergie

- Réduction : Pour toutes nouvelles consommations, utiliser des énergies renouvelables et de récupération ou décarbonés.

Mesures ERC sur la production EnR&R

Pas de mesure ERC requise.

Mesures ERC sur les réseaux énergétiques

- Compensation : Développer le réseau électrique local (augmentation de la capacité d'accueil et de stockage, hausse de l'appel de puissance) pour répondre aux nouveaux besoins de consommation et production d'électricité.
- Compensation : Développement du réseau gazier pour accueillir la nouvelle production de biométhane.

5.4.3 Mesures ERC sur le changement climatique

Mesures ERC sur les émissions de gaz à effet de serre

Pas de mesure ERC requise.

Mesures ERC sur la séquestration de carbone

- Évitement : Privilégier la rénovation des bâtiments existants aux constructions neuves ;
- Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire.
- Réduction : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol qui ne l'imperméabilise pas.
- Compensation : dans le cas où des habitats naturels doivent être détruits, assurer le transfert des espèces vers d'autres sites en recréant des conditions similaires pour la biodiversité (nature des sols, végétations...).
- Compensation : Privilégier des matériaux de construction contribuant à la séquestration de carbone sur le territoire en plus de leur faculté d'isolation, comme le bois.
- Compensation : Développer la séquestration de carbone sur les surfaces agricoles par la plantation de haies, les couverts permanents et autres pratiques vertueuses.

Mesures ERC sur la vulnérabilité au changement climatique

Pas de mesure ERC requise.

5.4.4 Mesures ERC sur la qualité de l'air

Mesures ERC sur les émissions et concentrations de polluants atmosphériques

- Réduction : Prévenir le risque de d'augmentation de la pollution atmosphérique liée au chauffage au bois en encourageant la sobriété énergétique et l'utilisation de systèmes plus performants (ex: poêle bois labellisé «flamme verte»)

5.4.5 Mesures ERC sur les milieux physiques

Mesures ERC sur les sols

- Évitement : Privilégier la rénovation des bâtiments existants aux constructions neuves ;
- Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire.
- Réduction : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol qui ne l'imperméabilise pas.
- Compensation : Renaturation de surfaces artificialisées dans une logique « zéro artificialisation nette ».

Mesures ERC sur les eaux

- Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà imperméabilisées pour éviter d'altérer la capacité d'infiltration des sols ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire.
- Réduction : Végétalisation des surfaces nouvellement aménagées et recours à des couvertures du sol qui ne l'imperméabilisent pas.
- Réduction : Pour la végétalisation, privilégier des essences adaptées au climat local, optimiser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage, en adaptant la fréquence et la quantité aux essences et aux conditions climatiques.
- Compensation : Désimperméabilisation des surfaces artificialisées du territoire.

5.4.6 Mesures ERC sur les milieux naturels

Mesures ERC sur la biodiversité et continuité écologique

- Évitement : Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées pour éviter des consommations d'espaces naturels ou agricoles ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire.
- Réduction : Pour la végétalisation, privilégier des essences adaptées au climat local, optimiser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage, en adaptant la fréquence et la quantité aux essences et aux conditions climatiques.
- Compensation : dans le cas où des habitats naturels doivent être détruits, assurer le transfert des espèces vers d'autres sites en recréant des conditions similaires pour la biodiversité (nature des sols, végétations...).

Mesures ERC sur Natura 2000

- Évitement : Exclure les sites Natura 2000 pour l'implantation de tout aménagement susceptible de perturber la faune ou son milieu naturel.

5.4.7 Mesures ERC sur les milieux humains

Mesures ERC sur les risques naturels et technologiques

- Évitement : En raison du risque technologique posé par l'explosion du méthane, les méthaniseurs doivent se trouver à distance des autres bâtiments et milieux naturels.
- Réduction : Le risque de pollution découlant de la fin de vie des batteries et autres appareils technologiques doit être pris en compte en s'assurant de leur retraitement dans le respect des normes.

Mesures ERC sur les nuisances, la santé humaine et la population

Pas de mesure ERC requise.

Mesures ERC sur le patrimoine et paysage

- Évitement : Privilégier des sites de construction (bâtiments, aménagements urbains, ICPE...) qui n'occasionneront pas de nuisance pour les habitants, ne dégraderont pas de milieux naturels, les paysages et ne rompront pas la continuité écologique.
- Réduction : Tenir compte des possibles impacts sur le paysage occasionnés dans le choix des changements de pratiques agricoles à promouvoir (développements des haies, changements de cultures...).
- Réduction : Choisir des matériaux et des formes construites cohérents avec l'existant ou respectant le patrimoine et le paysage caractéristique de la zone, aussi bien pour les bâtiments que pour les aménagements urbains.

5.5 Synthèse des objectifs chiffrés et qualitatifs de la stratégie du PCAET par domaine réglementaire

Tableau 3 : Synthèses des objectifs du PCAET de la CCAM par domaine réglementaire

Enjeu	Domaines d'objectifs	Objectifs du PCAET de la CCAM à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
Transition énergétique	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	Objectif global : -21% sur la consommation d'énergie (499 GWh) Objectifs sectoriels : Résidentiel : -24% (267 GWh) Tertiaire : -24% (22 GWh) Industrie : -13% (19 GWh) Transport routier : -19%(173 GWh) Agriculture : -9% (20 GWh)
	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Objectif global : Multiplier par 1,8 la production de 2012 (198 GWh) (40% d'EnR&R couvrant la consommation d'énergie finale) Objectif par filière : Eolien : 0 GWh Solaire PV : 16,3 GWh Hydraulique : 16,11 GWh Biomasse solide : 101,26 GWh Géothermie (PAC) : 38,5 GWh Solaire thermique : 0,99 GWh Biogaz : 24,70 GWh Chaleur fatale : 0 GWh Biocarburants : 0 GWh Chaleur fatale : 0 GWh
	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	Objectif global : Etudier la mise en place de mini-réseaux de chaleur.
	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Objectif global : S'inscrire dans des filières locales de produits biomatériaux
	Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	Objectif global : Favoriser l'intégration des EnR sur les réseaux électriques et le maillage du territoire en IRVE Développer les réseaux de chaleur sur le territoire, si les études relèvent un potentiel avéré. Viser 40% de taux d'énergie renouvelable livrée (électricité, chaleur)

Enjeu	Domaines d'objectifs	Objectifs du PCAET de la CCAM à l'horizon 2030 (par rapport à 2012)
Lutte contre le changement climatique	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Objectif global : -40% des émissions de gaz à effet de serre (87 534 teqCO₂) Objectifs sectoriels : Résidentiel : -48%(20 068 teqCO₂) Tertiaire : -52% (3 834 teqCO₂) Transports : -38%(36 467 teqCO₂) Industries : -35% (3 515 teqCO₂) Agriculture : -32%(23 858 teqCO₂)
	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Objectif global : Préserver, voire développer les capacités de séquestration carbone du territoire Objectifs sectoriels : Résidentiel : Intégrer les matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation Tertiaire : Intégrer les matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation et végétaliser les espaces publics Transports : Développer les aménagements de voies vertes Industries : - Agriculture : Préserver la surface agricole et améliorer les pratiques, développer l'agroforesterie, préserver les milieux naturels et forestiers
	Adaptation au changement climatique	Objectif global : Développer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique Objectifs sectoriels : Résidentiel : Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique (été/hiver), réduire l'exposition aux risques, et limiter l'imperméabilisation des sols Tertiaire : Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique (été/hiver) et limiter l'imperméabilisation des sols Transports : Limiter l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation ou coulée de boue Industries : - Agriculture : Favoriser l'agroécologie et agroforesterie, préserver la ressource en eau, éviter la consommation des sols agricoles, naturels et forestiers liée à l'étalement urbain

Enjeu stratégique	Domaines d'objectifs	Objectifs du PCAET à l'horizon 2030 (par rapport à 2005)
Amélioration de la qualité de l'air	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	SO₂ : -91% (6 t) NO_x : -69% (170 t) COVNM : -74% (126 t) NH₃ : <i>Données indisponibles</i> PM_{2,5} : -72% (34 t) PM₁₀ : -66% (63 t)

5.6 Synthèse des objectifs opérationnels du PCAET par secteur d'activité

En complément des objectifs évoqués supra, la stratégie du PCAET comprend aussi des objectifs sectoriels plus opérationnels, sur le modèle des objectifs opérationnels régionaux du SRADDET Grand Est.

Tableau 4 : Synthèse des objectifs opérationnels du PCAET de la CCAM par secteur d'activité

Secteurs	Objectifs opérationnels SRADDET		Diagnostic	Objectifs opérationnels PCAET	
	2030	2050		2030	2050
Résidentiel	40% du parc résidentiel en BBC d'ici 2030 et 100% d'ici 2050 (conforme à la loi TECV) 0% de logements chauffés au fioul en 2030 (objectif national)		16% des logements sont en BBC (~220 rénovés logements/an) 20% des logements chauffés au fioul	30% des logements en BBC* en 2030 et 76% en 2050 grâce à la rénovation énergétique (330 logements rénovés/an) 10% de logements chauffés au fioul en 2030 et 0% en 2050 (Résultat en 2020 : 16%)	
Tertiaire	De 10 à 40% des bâtiments tertiaires rénovés (selon la catégorie) d'ici 2030 et de 20 à 80% d'ici 2050		Données indisponibles	- De 20 à 80% des commerces rénovés d'ici 2030 (10 à 30 commerces rénovés/an) 10% des bâtiments publics rénovés d'ici 2030 (12 sites)	
Transports	- Développement de mobilités durables et alternatives : transports en commun, vélo, transport à la demande 24% de véhicules électriques/hybrides en 2030 et 95% en 20250 (objectif national)		3% des déplacements domicile-travail en modes actifs et doux (vélo et marche) 6% des déplacements domicile-travail en transport en commun 0,2% de voitures électriques	- Développer les modes actifs et doux notamment grâce au développement d'aménagements cyclables, de vélos en libre accès... - Favoriser le report modal vers les transports en commun 23% de voitures électriques en 2030 et 74% en 2050, notamment grâce au développement des bornes IRVE	
Industrie	-20% sur la consommation d'énergie entre 2012 et 2030 et -35% en 2050 (via accompagnement à l'efficacité énergétique...) - Electrification à 41% en 2030 et 74% en 2050 (objectif national)		-3% sur la consommation d'énergie sur 2012-2017 - Electrification à 37%	-13% sur la consommation d'énergie entre 2012 et 2030 et -23% en 2050 (via l'accompagnement à l'efficacité énergétique...) - Electrification à 38% en 2030 et 74% en 2050	
Agriculture et Forêts	- Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030 - Maintenir et valoriser les prairies - Préserver les forêts et favoriser leur qualité environnementale (MA.8.2)		3% de surface en agriculture biologique (338 ha) 36% de surface agricole en prairies (4116 ha) 19% de surface de forêts	- Tripler la surface en agriculture biologique (via accompagnement) (Résultat déjà atteint en 2020 : 8% = 999 ha) - Maintenir les prairies (Résultat en 2020 : 42% de surface agricole en prairies - 5048 ha) - Promouvoir des actions de reboisement favorisant la gestion durable (Résultats en 2020 : 34% de surface de forêts = 7708 ha)	
Branche énergie	- Réduire la consommation énergétique des secteurs d'activités de 55% - Multiplier par 3,2 la production d'énergies renouvelables et de récupération entre 2012 et 2050.		- Réduction de la consommation énergétique des secteurs d'activité de -0,5% sur 2012-2017 - Multiplication par 1,2 de la production d'énergies renouvelables et de récupération entre 2012 et 2017.	- Réduire la consommation énergétique des secteurs d'activités de 54% entre 2012 et 2050 - Multiplier par 2,3 la production d'énergies renouvelables et de récupération entre 2012 et 2050.	
Déchets	- Réduire de -10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2015 et 2031 - Développer la tarification incitative		Données indisponible	- Réduire de -20% les déchets ménagers et assimilés (DMA) par rapport à 2020 - Déployer la tarification incitative	